Quatre-vingt-troisième année. — N° 250. Le Numéro : 12 francs. Lundi 22 et Mardi 23 Octobre 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministères d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Décret du 19 octobre 1951 portant attribution des fonctions de commissaire de la République dans le Sud-Vietnam (p. 10611).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 51-1219 du 20 octobre 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application aux fonctionnaires du corps préfectoral de la loi du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat (p. 10611).

Arrêtés portant détachements et radiations des cadres:

Administrateurs (p. 10612).

Personnel du cadre des préfectures (p. 10612).

Sûreté nationale (p. 10612).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret du 19 octobre 1951 conférant l'honorariat de son grade à un ancien directeur de l'administration centrale du ministère des finances et des affaires économiques (secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques) (p. 10612).

Arrêté du 8 octobre 1951 relatif au tirage au sort de quatre séries du fonds 4 1/2 p. 100 amortissable 1933-1948 (p. 10612).

Arrêté autorisant le regroupement des titres de l'emprunt 4 p. 100 émis en 1942 par la Société des forces hydrauliques de la Selves (rectificatif) (p. 10613).

Arrêté portant suspension provisoire des droits de douane sur certains matériels d'équipement (rectificatif) (p. 10613).

Arrêtés portant titularisations, nominations, intégration et admissions à la retraite (administration centrale des finances) (p. 10613).

Tableaux d'avancement de classe d'administrateurs civils du secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques détachés à l'administration centrale du protectorat du Maroc (années 1949 et 1950) et *arrêtés* portant promotions (p. 10613).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés du 18 octobre 1951 relatifs aux concours pour les emplois de surveillant de travaux et de commis dessinateur d'agence des bâtiments de France (p. 10613).

Arrêtés du 19 octobre 1951 fixant le programme et le règlement des concours de sous-inspecteur et d'adjoint technique du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud (p. 10614).

Arrêtés portant nominations et détachements:

Administration centrale (p. 10615).

Archives de France (p. 10615).

Bibliothèques (p. 10615).

Enseignement supérieur (p. 10615).

Enseignement du second degré (p. 10615).

Enseignement du premier degré (p. 10616).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Décret du 18 octobre 1951 portant mutation et réunion d'une concession de mines (p. 10616).

Décret du 19 octobre 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10616).

Arrêté du 15 octobre 1951 portant remise de débet (p. 10616).

Arrêtés du 16 octobre 1951 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 10616).

Arrêté portant promotion (administration centrale) (p. 10617).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés portant promotion, nomination et détachements (administration centrale et office national interprofessionnel des céréales) (p. 10617).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 19 octobre 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10618).

Décrets du 19 octobre 1951 portant désignation du gouverneur et du gouverneur par intérim du Tchad (p. 10618).

Décret du 19 octobre 1951 portant désignation du gouverneur de l'Oubangui-Chari (p. 10618).

Décret du 19 octobre 1951 portant désignation du gouverneur du Dahomey (p. 10618).

Décret du 19 octobre 1951 portant désignation du gouverneur par intérim du Gabon (p. 10618).

Décret du 19 octobre 1951 portant désignation du secrétaire général par intérim du Tchad (p. 10619).

Décret du 19 octobre 1951 portant désignation du secrétaire général par intérim du Gabon (p. 10619).

Convention du 11 février 1949, annexée au décret du 11 avril 1949, réglant les conditions d'exercice des droits de recherches et, éventuellement, d'exploitation de mines au Cameroun attribués à la Société minière intercoloniale (p. 10619).

Arrêté du 15 octobre 1951 relatif à la soumission des marchés passés par l'office de la recherche scientifique outre-mer à l'avis de la commission consultative des marchés du ministère (p. 10620).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés des 16 et 17 octobre 1951 approuvant les statuts et la fusion de sociétés mutualistes (p. 10621).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêtés portant nomination et détachement (administration centrale et office national des anciens combattants et victimes de la guerre) (p. 10621).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés portant nomination et détachement (cabinet du ministre et inspection générale de la santé et de la population) (p. 10621).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nomination, titularisation et admission à la retraite (administration centrale et services extérieurs) (p. 10621).

Nominations à des emplois réservés (p. 10622).

Suspension temporaire de fonctions (p. 10622).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Réunion de commission (p. 10622).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocation de commission (p. 10622).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 10622).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis relatif au tirage de la trente-neuvième tranche de la loterie nationale 1951 (p. 10622).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 10623).

Annonces (p. 10625).

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 15 au 21 octobre 1951.

ASSEMBLEE NATIONALE

1re LÉGISLATURE. — SESSION DE 1950

Feuille 83.

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Présidence du conseil). — Projet de loi (*suite*) ..... p. 2625

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande. — Travaux publics, transports et tourisme). — Projet de loi ..... p. 2627

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Reconstruction et urbanisme). — Projet de loi ..... p. 2643

Feuille 84.

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Reconstruction et urbanisme). — Projet de loi (*suite*) ..... p. 2645

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Santé publique et population). — Projet de loi ..... p. 2646

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travail et sécurité sociale). — Projet de loi ..... p. 2651

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Postes, télégraphes et téléphones. — Caisse nationale d'épargne). — Projet de loi ..... p. 2656

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Budget annexe de la radiodiffusion française). — Projet de loi. p. 2662

1re LÉGISLATURE. — SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1951

Feuille 1.

Prorogation du mandat du Conseil économique. — Rapport par M. Jules-Julien ..... p. 1

Modalités de répartition du produit de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires. — Projet de loi ..... p. 1

Dégagement d'un crédit de 20 milliards de francs, en vue de subventionner des travaux d'électrification rurale et modification du taux de la subvention de l'Etat en capital. — Proposition de loi de M. Mora ..... p. 2

Modification de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946. — Deuxième rapport supplémentaire par M. Desson ..... p. 3

Augmentation des effectifs budgétaires en officiers et sous-officiers servant au delà de la durée légale et autorisation des rengagements spéciaux pour l'Indochine. — Rapport par M. André-François Mercier ..... p. 4

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Agriculture et prestations familiales agricoles. Dispositions concernant le budget de l'agriculture). — Rapport supplémentaire par M. Pierre Abelin ..... p. 5

Organisation de la protection civile. — Proposition de résolution de M. Joseph-André Hugues ..... p. 5

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Finances et affaires économiques, budget annexe des monnaies et médailles. — Crédits concernant le budget annexe des monnaies et médailles). — Rapport par M. Bernard Paumier ..... p. 8

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 9

Modalités d'application à l'Algérie de la loi du 2 juillet 1941 portant modification des dispositions relatives à la répression des infractions aux dispositions de la législation du travail. — Projet de loi ..... p. 9

Attributions de facilités de transport par chemin de fer aux titulaires d'une pension de retraite attribuée en application d'un des régimes concernant les fonctionnaires et agents de la fonction publique, de l'Etat, des départements et communes et des services concédés. — Proposition de loi de M. Le Coutaller ..... p. 10

Encouragement à la construction et à l'amélioration de l'habitat rural. — Proposition de loi de M. Lalle ..... p. 11

Modification de la loi du 11 octobre 1946 instituant les services médicaux du travail. — Proposition de loi de M. Duforest ..... p. 11

Constitution de détachements de météorologie affectés organiquement à certaines grandes unités et formations de l'armée de l'air et fixation du régime des fonctionnaires de la météorologie en service dans ces détachements. — Projet de loi ..... p. 12

Complément au décret du 5 janvier 1940 relatif à l'exercice de la profession commerciale dans les établissements français de l'Océanie et institution d'une carte de commerçant pour les étrangers. — Projet de loi ..... p. 13

Abrogation des dispositions de l'ordonnance du 13 avril 1943 qui ont modifié en Algérie la législation sur les biens de l'Etat, de l'Algérie et du domaine public. — Avis par M. Truffaut ..... p. 13

Aide aux victimes de l'incendie qui a eu lieu à Bruz (Ille-et-Vilaine) le 30 décembre 1950. — Proposition de résolution de M. d'Astier de La Vigerie ..... p. 13

Réintégration d'urgence des élèves de l'école Alphonse-Dupeux à Bordeaux dans les deux classes mises à la disposition des troupes américaines d'occupation pour leurs enfants. — Proposition de résolution de Mme Reyraud ..... p. 13

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande, travaux publics, transports et tourisme. — Dispositions concernant le budget de la marine marchande). — Deuxième lettre rectificative au projet de loi ..... p. 14

Amnistie des condamnés consécutivement à la manifestation du 5 mai 1950 à la Bocca de Cannes (Alpes-Maritimes). — Proposition de loi de M. Virgile Barel ..... p. 14

Modalités de répartition du produit de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires. — Aide aux communes déshéritées. — Rapport par M. Gilbert Gartier ..... p. 15

Attribution à tous les militaires du contingent, soldats et marins, de la gratuité de transports sur les chemins de fer et sur les autobus pour tous les voyages relatifs aux permissions de longue durée, permissions agricoles et permissions exceptionnelles. — Proposition de loi de M. Tourné ..... p. 15

Fonctions et statuts particuliers des fonctionnaires du service actif des douanes. — Proposition de loi de M. Cristofol ..... p. 15

Modification de l'arrêté du 3 mars 1949 portant fixation du minimum de la rémunération susceptible d'ouvrir droit à l'allocation aux vieux travailleurs salariés. — Proposition de résolution de M. Duquesne ..... p. 16

Modification de l'article 2 de l'ordonnance n° 45-170 du 2 février 1945 relatif aux périodes de salariat pour l'obtention de l'allocation aux vieux travailleurs. — — Proposition de loi de M. Duquesne ..... p. 17

Règlement des charges exceptionnelles des régies gazières, des entreprises gazières et des autres entreprises concessionnaires de services publics. — Lettre rectificative au projet de loi ..... p. 17

Rétablissement de la péréquation des différentes retraites mutualistes au profit des rentes servies par les caisses autonomes d'anciens combattants et aménagement des retraites mutualistes des anciens combattants. — Proposition de loi de M. Boisrond ..... p. 17

Suppression de l'abattement de zone aux ouvriers travaillant au forage des puits de pétrole. — Assimilation des foreurs aux mineurs de fonds en ce qui concerne l'âge de retraite. — Proposition de loi de M. Mora ..... p. 18

Election des membres de l'Assemblée algérienne. — Proposition de loi de M. Benchennouf ..... p. 18

Autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixation des modalités de leur financement. — Avis ..... p. 19

Publication dans chaque mairie des impositions au titre de la taxe proportionnelle, de la surtaxe progressive et de l'impôt sur les sociétés à charge des contribuables de la commune. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard ..... p. 20

Modification de l'appellation des préposés des eaux et forêts. — Proposition de loi de M. Marcel David ..... p. 20

Feuille 2.

Modification de l'appellation des préposés des eaux et forêts. — Proposition de loi de M. Marcel David (*suite*) ..... p. 21

Augmentation des effectifs budgétaires en officiers et sous-officiers servant au delà de la durée légale et autorisation des rengagements spéciaux pour l'Indochine. — Avis p. 21

Etablissements privés recevant des mineurs atteints de déficiences physiques ou psychiques, et de troubles de caractère ou du comportement, délinquants ou en danger. — Rapport par M. Gallet ..... p. 21

Autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixation des modalités de leur financement. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 24

Modification du paragraphe 6 de l'article 22 de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles et du paragraphe 2 de l'article 14 du du décret n° 45-0179 du 29 décembre 1945. — Proposition de loi de M. Cordonnier ..... p. 24

Augmentation des effectifs budgétaires en officiers et sous-officiers servant au delà de la durée légale et autorisation des rengagements spéciaux pour l'Indochine. — Rapport par M. André-François Mercier ..... p. 24

Institution de la procédure des demandes en revision des arrêts rendus par la Haute Cour de justice. — Proposition de loi de M. Louis Noguères ..... p. 25

Sursis à toute augmentation du prix du gaz. — Proposition de loi de Mme Duvernois ..... p. 30

Augmentation de 10 p. 100 des retraites servies par la caisse autonome nationale des retraites minières. — Proposition de loi de M. Camphin ..... p. 31

Recouvrement des prix de cession des mobiliers attribués aux sinistrés spoliés. — Proposition de loi de Mme Schell ..... p. 31

Extension aux fonctionnaires, aux travailleurs de l'Etat, agents des services civils et aux travailleurs des entreprises nationalisées de l'augmentation de 20 p. 100 des allocations familiales prévues pour les travailleurs des secteurs privés par la loi du 30 décembre 1950. — Proposition de loi de M. Deixonne ..... p. 32

Réemploi des enseignants anciens malades. — Proposition de loi de M. Tourtaud ..... p. 32

Garantie à tous les justiciables dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle de droits égaux devant la justice. — Proposition de loi de M. Rosenblatt ..... p. 33

Rétablissement de l'article 87 du décret du 8 juillet 1937 accordant une ristourne sur l'essence en faveur des chauffeurs de taxis. — Proposition de loi de Mme Rose Guérin ..... p. 33

Garantie de l'Etat à l'alliance française, association reconnue d'utilité publique, pour un emprunt de 150 millions de francs. — Rapport par M. Roger Dusseaulx ..... p. 34

Maintien en activité des industries sidérurgiques et métallurgiques du centre et notamment des aciéries et usines métallurgiques de Montluçon et de Commentry. — Proposition de résolution de M. Védrines ..... p. 34

Occupation effective en personnel du cadre des emplois permanents dépendant du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre. — Proposition de loi de M. Charles Serre ..... p. 37

Régularité des opérations électorales à l'occasion du renouvellement de la moitié des délégués à l'assemblée algérienne. — Proposition de résolution de M. André Marty. p. 37

Majoration des rentes viagères servies par la caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways. — Rapport par M. Christian Pineau ..... p. 38

Déclaration d'utilité publique de l'aménagement du barrage de Montélimar et prévision des crédits nécessaires pour le démarrage des travaux. — Ouverture de travaux publics régionaux. — Proposition de résolution de M. Michel ..... p. 39

Maintien à Vesoul des arrondissements des services « exploitation » et « voies et bâtiments » de la Société nationale des chemins de fer français. — Proposition de loi de M. Servin ..... p. 39

Attribution de l'allocation militaire à toutes les familles des jeunes gens de l'agriculture appelés sous les drapeaux lorsque le revenu cadastral de l'exploitation familiale est inférieur ou égal à 1.500 F. — Proposition de loi de Mme Marie Lambert ..... p. 40

Relèvement des pensions de sapeurs-pompiers. — Projet de loi ..... p. 40

1re LÉGISLATURE. — SESSION DE 1951

Feuille 1.

Modification de la loi du 9 avril 1947 sur le fonctionnement des tribunaux paritaires de baux ruraux. — Proposition de loi de M. Triboulet ..... p. 1

Modification de l'article 8 de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 en vue de reporter au 31 décembre 1951 la date limite pour le dépôt des demandes de prêts institués par l'ordonnance n° 45-2605 du 2 novembre 1945. — Proposition de loi de M. Dassonville ..... p. 2

Modification de l'article 7 de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 en vue d'étendre le régime des prêts aux ayants droit des « morts pour la France » combattants volontaires de la Résistance. — Proposition de loi de M. Genest.... p. 2

Admission aux fonds de chômage des marins pratiquant habituellement la petite pêche à la part et complètement privés du travail dont ils tiraient leurs moyens d'existence. — Proposition de loi de M. Guiguen..... p. 2

Rétablissement de l'emploi de cantinier militaire dans les casernes. — Proposition de loi de M. Maurice Poirot.... p. 2

Attribution de la gratuité du voyage aux permissionnaires du contingent lors de leur permission de détente. — Proposition de résolution de M. Regaudie ..... p. 3

Fonctionnement des tribunaux paritaires de fermage. — Proposition de résolution de M. Moussu ..... p. 3

Attribution aux suppléants en stage de formation professionnelle dans les écoles normales d'un traitement égal à celui qu'ils percevraient s'ils étaient en exercice et d'un poste à la fin de leur stage dans le département qui les a acceptés comme stagiaires. — Rapport par M. Simonnet ..... p. 4

Ratification d'un avenant signé le 28 octobre 1950 à la convention franco-suédoise du 24 décembre 1936 tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administratives réciproques en matière d'impôts directs. — Projet de loi..... p. 4

Modification de l'article 42 de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 concernant la création ou l'extension des établissements industriels ou commerciaux. — Proposition de loi de M. Pierre Chevallier ..... p. 5

Prévision au budget de 1951 des crédits nécessaires à l'application des dispositions votées par le Parlement pour améliorer le sort des anciens combattants, invalides, veuves, orphelins et indemnisation équitable des anciens prisonniers de guerre, déportés du travail ou autres victimes des guerres. — Proposition de résolution de M Serre ..... p. 5

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée ..... p. 6

Aide aux victimes du cyclone du 22 décembre 1950 qui a dévasté l'archipel des Comores. — Proposition de résolution de M. Castellani ..... p. 6

Suspension des mesures de régionalisation des directions départementales des anciens combattants. — Proposition de résolution de M. Emile Hugues ..... p. 7

Versement aux retraités de l'Etat, tributaires de la loi du 2 août 1949; arsenaux (air, guerre, marine), poudreries, cartoucheries, magasins administratifs, etc., du montant de deux versements trimestriels jusqu'à la réalisation de la péréquation. — Proposition de loi de M. Jacques Gresa ..... p. 7

Soumission de tous les retraités de la Société nationale des chemins de fer français au même statut. — Proposition de loi de M Bour ..... p. 8

Modification des articles 23 et 45 de la loi du 8 avril 1946 portant nationalisation de l'électricité et du gaz. — Proposition de loi de M. Gaborit ..... p. 8

Obligation et gratuité de la vaccination anti-aphteuse. — Proposition de résolution de M. Mudry ..... p. 8

Amnistie à tous les démocrates d'outre-mer condamnés en raison de leur participation de la lutte anticolonialiste de leur peuple. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos ..... p. 9

Extension aux veuves de guerre 1914-1918 des militaires de carrière du bénéfice de la loi du 14 avril 1924. — Proposition de loi de M. Hénault ..... p. 11

Autorisation des inhumations dans les caveaux de famille situés dans les cimetières désaffectés. — Proposition de loi de M Pierre Montel ..... p. 12

Procédure de fixation des taxes postales et assimilées applicables aux autres territoires ou territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. — Rapport de M. July ..... p. 12

Complément à l'article 1er de la loi du 21 juin 1865 pour permettre à des associations syndicales d'organiser la défense contre la grêle. — Avis ..... p. 13

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi relatif aux indemnités allouées aux titulaires de certaines fonctions électives. — Résolution..... p. 13

Bénéfice de l'allocation logement en faveur des retraités de l'Etat ayant des enfants à charge et remplissant les conditions requises. — Proposition de résolution de M. Guiguen ..... p. 13

Ecoulement de la production de choux de la région de Lorient. — Proposition de résolution de M. Guiguen.. p. 13

Maintien dans les lieux des locataires des logements de l'office des habitations à loyer modéré de Pontivy, menacés d'expulsion pour loger des C. R. S. — Proposition de loi de M. Guiguen ..... p. 13

Modification de l'article 84 de la loi du 5 décembre 1922 sur les habitations à loyers modérés. — Proposition de loi de M. Edouard Depreux ..... p. 14

Demande en autorisation de poursuite contre un membre de l'Assemblée ..... p. 14

Célébration du 300e anniversaire de Fénelon. — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont ..... p. 14

Complément au 2e paragraphe de l'article 11 de la loi du 22 août 1946 fixant le régime des prestations familiales. — Proposition de loi de M. André Mutter ..... p. 14

Application en Afrique équatoriale française des modifications apportées à des articles du code pénal par des textes en vigueur dans la métropole. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 15

Remplacement de l'appellation d'officier ou d'opérateur radiotélégraphiste de la marine marchande par celle d'officier ou d'opérateur radioélectricien de la marine marchande. — Projet de loi..... p. 15

Ratification de la convention signée entre la France et la Grande-Bretagne le 14 décembre 1950 en vue d'éviter les doubles impositions et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus. — Projet de loi..... p. 15

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (présidence du conseil, section II. — Service de presse). — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 19

Abrogation du décret n° 50-1579 du 27 décembre 1950 et maintien de l'organisme autonome du chemin de fer et du port de la Réunion. — Proposition de loi de M. de Lepervanche ..... p. 20

Erection en « jour de fête national » du 8 mai, anniversaire de la capitulation allemande en 1945. — Proposition de résolution de M. Theetten..... p. 20

Procédure de codification des textes législatifs concernant la pharmacie. — Projet de loi..... p. 21

Demande en autorisation de poursuite contre un membre de l'Assemblée ..... p. 21

Ratification de la convention concernant les travailleurs frontaliers signée le 17 avril 1950 entre les cinq pays cosignataires du traité de Bruxelles. — Projet de loi... p. 21

Création de deux contingents exceptionnels de croix du mérite maritime destinés à récompenser, l'un, les meilleurs artisans de la reconstruction de la flotte de commerce et de pêche, et l'autre, les personnes qui ont pris une part prépondérante à la réalisation de grands travaux portuaires d'Abidjan. — Projet de loi.. p. 22

Modification de l'article 253 et rétablissement de l'article 394 du code d'instruction criminelle applicable en Afrique occidentale française et au Togo. — Projet de loi..... p. 23

Application dans les territoires d'outre-mer et au Togo (à l'exception de Madagascar, de l'archipel des Comores et du Cameroun) des modifications apportées à l'article 373 du code pénal par la loi validée du 8 octobre 1943. — Projet de loi..... p. 23

Réservation des postes de direction des sociétés nationalisées ou en contrôle d'Etat au personnel de ces sociétés. — Proposition de résolution de M. Livry-Level..... p. 24

Application stricte des dispositions du code de la route. — Proposition de résolution de M. Jean-Paul David..... p. 24

Extension du bénéfice des dispositions de la loi du 28 octobre 1946 aux bateaux immatriculés en France et sinistrés hors de France et aux bateaux réquisitionnés. — Proposition de loi de M. Wasmer..... p. 25

Ouverture de crédits supplémentaires au titre des dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950. — Projet de loi..... p. 25

Ratification de la convention du 12 mai 1949 relative à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique Nord. — Demande d'une nouvelle délibération ..... pp. 28 et 30

Modification de l'article 165 du code de commerce. — Rapport par M. Chautard..... p. 32

Feuille 2.

Modification de l'article 105 du code de commerce. — Rapport par M. Chautard (*suite*) ..... p. 33

Amélioration du recrutement et de l'avancement des juges de paix en fonction en Algérie. — Proposition de loi de M. Mokhtari ..... p. 33

Statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo. — Proposition de loi de M. Razac ..... p. 35

Report, dans certains cas, du payement des droits de succession au décès du conjoint survivant. — Proposition de loi de M. André Hugues ..... p. 37

Dégrèvement des héritiers de tout bien foncier du payement des droits de succession y afférant en ligne directe et entre époux à condition qu'ils s'engagent à employer, sur leurs fonds, le montant desdits droits en investissements agricoles. — Proposition de loi de M. Monin .... p. 37

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Reconstruction et urbanisme). — Avis ..... p. 38

Modification des dispositions de la loi du 2 janvier 1907 concernant l'exercice public des cultes. — Proposition de loi de M. René Capitant ..... p. 38

Réservation d'une priorité d'embauche à certains ouvriers des établissements industriels de l'Etat précédemment licenciés. — Proposition de loi de M. René Schmitt .... p. 39

Demande d'inscription au budget de 1951 des crédits indispensables au fonctionnement des centres de formation professionnelle des adultes. — Proposition de loi de M. Mazier ..... p. 40

Modification de certaines dispositions de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Guitton ..... p. 40

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 41

Payement immédiat de la ristourne sur certains carburants utilisés pour la traction mécanique en agriculture instituée par la loi n° 50-1009 du 19 août 1950. — Proposition de résolution de M. Paumier ..... p. 41

Fixation à 100 milliards des crédits destinés à la construction d'habitations à loyer modéré. — Proposition de loi de M. Gabriel Paul ..... pp. 41 et 42

Aide aux victimes de l'incendie de Pointe-à-Pitre du 14 janvier 1951. — Proposition de résolution de Mlle Archimède ..... p. 42

Etablissement par les entreprises privées d'une liste des emplois pouvant être tenus par des femmes de plus de cinquante ans, après ou avant apprentissage accéléré. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ..... p. 42

Attribution de 30 p. 100 des embauchages aux femmes seules de plus de cinquante ans pour les postes d'auxiliaires temporaires dans les administrations publiques et établissement des listes d'emplois pouvant être occupés par elles après un apprentissage accéléré. — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont ..... p. 43

Création d'un bureau agricole en Guyane française. — Proposition de résolution de M. Damas ..... p. 43

Ratification de la formation concernant les stagiaires, signée le 17 avril 1950 entre les cinq pays cosignataires du traité de Bruxelles. — Projet de loi ..... p. 44

Abrogation des articles 112, 113 et 114 du livre II du code du travail et modification de l'article 185 du même livre. — Projet de loi ..... p. 45

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande. — Travaux publics, transports et tourisme). — Troisième lettre rectificative au projet de loi ..... p. 45

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travaux publics, transports et tourisme), dispositions concernant la marine marchande. — Rapport supplémentaire par M. Pierre Courant ..... p. 46

Relèvement du salaire servant de base au calcul des prestations familiales des salariés et assimilés. — Projet de loi ..... p. 47

Obligation de la numérotation des mouvements de montres importés. — Proposition de loi de M. Minjoz ..... p. 47

Interdiction de la vente dite « à la boule de neige ». — Proposition de loi de M. Marcellin ..... p. 47

Modification et complément à la loi n° 49-1652 du 31 décembre 1949 réglementant la profession de courtiers en vins dits « courtiers de campagne ». — Proposition de loi de M. Gaillard ..... p. 48

Création d'un insigne officiel des maires. — Proposition de loi de M. Mouchet ..... p. 48

Modification du paragraphe 1er de l'article 10 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Louis Rollin ..... p. 49

Modification de l'article 66 de la loi du 9 mars 1928 portant revision du code de justice militaire pour l'armée de terre et des articles 74 et 75 de la loi du 13 janvier 1938 portant revision du code de justice militaire pour l'armée de mer. — Rapport par M. de Moro-Giafferri .... p. 49

Modification du décret du 23 août 1950 portant fixation du salaire national minimum interprofessionnel garanti pour le rendre conforme à la législation sur les conventions collectives. — Rapport par M. Gérard Duprat ..... p. 49

Relèvement du maximum des réductions pour charges de famille. — Proposition de loi de M. Delachenal ..... p. 50

Versement d'un salaire aux étudiants et élèves de l'enseignement supérieur et garantie aux étudiants d'un niveau de vie décent. — Rapport par M. Cayol ..... p. 50

Protection des mères de famille abandonnées. — Proposition de loi de Mme Devaud ..... p. 62

Faculté pour les fonctionnaires obligatoirement logés de sous-louer, dans certaines conditions, pendant leur absence, l'appartement dont ils sont locataires. — Proposition de loi de M. Chautard ..... p. 63

Modification de l'article 383 du code civil relatif à l'attribution de l'exercice de la puissance paternelle sur les enfants naturels. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis ..... p. 63

Modification de l'article 10 de la loi du 22 août 1946 sur les prestations familiales. — Proposition de loi de Mme Devaud ..... p. 63

Rétablissement de la sous-préfecture d'Etampes (Seine-et-Oise). — Proposition de loi de M. Edouard Bonnefous. p. 64

Régime des pensions des marins de commerce. — 4e rapport supplémentaire par M. Yvon ..... p. 64

Feuille 3.

Régime des pensions des marins de commerce. — Quatrième rapport supplémentaire de M. Yvon (*suite*) ..... p. 65

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Agriculture et prestations familiales agricoles). — Lettre rectificative au projet de loi ..... p. 66

Institution de la tenue pour les distillateurs d'un compte spécial des eaux-de-vie de fruits à noyau. — Proposition de loi de M. Charpentier ..... p. 66

Régime pénitentiaire applicable aux vieillards. — Proposition de loi de M. Gau ..... p. 66

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. — Résolution ..... p. 67

Modification de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946. — Troisième rapport supplémentaire par M. Desson ..... p 67

Modification de la classification des boissons et de leur réglementation. — Proposition de loi de M. Hénault ..... p. 69

Mesures nécessaires pour que la prochaine session de l'O. N. U. se tienne à Paris. — Proposition de résolution de M. Bétolaud ..... p. 70

Création du service de cars Grenoble-Bourg desservant les régions de Morestel, Montalieu (Isère), Lagnieu (Ain), réclamée par les assemblées départementales et locales de l'Isère et de l'Ain. — Proposition de résolution de M. Billat ..... p. 71

Ratification de l'accord franco-tchécoslovaque du 2 juin 1950 relatif à l'indemnisation de certains intérêts français en Tchécoslovaquie et organisation de la répartition de l'indemnité globale forfaitaire accordée par le gouvernement Tchécoslovaque en vertu dudit accord. — Rapport par M. Joseph-André Hugues ..... p. 71

Ratification de l'accord franco-hongrois du 12 juin 1950 relatif à certains intérêts français en Hongrie et à l'exécution de certaines clauses du traité de paix. — Rapport par M. Joseph-André Hugues ..... p. 71

Aide aux victimes de l'incendie survenu à Pointe-à-Pitre le 14 janvier 1951. — Proposition de résolution de M. Valentino ..... p. 72

Revalorisation, à compter du 1er octobre 1950, des salaires des travailleurs de l'Etat sur la base de l'accord parisien du 31 octobre 1950 et versement d'un acompte uniforme de 4.000 F à tous les travailleurs de l'Etat. — Proposition de résolution de M. Bartolini ..... p. 72

Attributions de la commission supérieure des conventions collectives. — Proposition de loi de M. Joseph Dumas .... p. 73

Complément à l'article 32 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Coudray ..... p. 73

Non-exigibilité d'un versement provisionnel sur les impôts directs de l'année 1951 avant le 30 avril 1951. — Proposition de loi de M. Garcia ..... p. 73

Création d'une carte de prévôtal destinée aux militaires des prévôtés de l'avant, au titre de combattant. — Proposition de loi de M. Médecin ..... p. 73

Modification de l'article 49 de la loi du 31 mars 1919 au profit de certaines catégories d'agents des ministères de la guerre, de la marine et de l'air. — Proposition de M. René Schmitt ..... p. 74

Adaptation dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, des lois des 24 mai 1946 et 25 septembre 1948 modifiant les taux des amendes pénales. — Projet de loi ..... p. 75

Application de l'article 31 de la loi n° 49-310 du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor (exercice 1949). — Projet de loi ..... p. 76

Modification de la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de l'air et du corps des équipages de la flotte. — Projet de loi ..... p. 78

Attribution de 25 p. 100 des embauchages dans les entreprises comprenant plus de cinq salariés à des personnes ayant plus de cinquante ans. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ..... p. 79

Attribution du chômage aux femmes seules de plus de cinquante ans inscrites dans les services départementaux de placement. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ..... p. 79

Aide aux patrons et marins pêcheurs de l'île d'Houat (Morbihan), victimes de la tempête du 27 janvier 1951. — Proposition de résolution de M. Guiguen ..... p. 79

Aide aux victimes du cyclône survenu dans l'archipel des Comores le 22 décembre 1950. — Rapport par M. Burlot. p. 80

Relèvement des plafonds du chiffre d'affaires effectué par les bénéficiaires du forfait. — Proposition de résolution de M. Anxionnaz ..... p. 80

Recrutement, dans le corps des agents spéciaux de la sûreté nationale, des fonctionnaires et agents de la sûreté nationale et des polices d'Etat, dégagés des cadres ou licenciés par application de la loi du 3 septembre 1947. — Proposition de loi de M. Wagner ..... p. 80

Mise en valeur de la ligne de chemin de fer de montagne de Perpignan-Villefranche-de-Conflent-Latour-de-Carol, menacé de suppression. — Proposition de loi de M. Tourné. p. 81

Ratification de décrets et diverses propositions d'ordre budgétaire concernant l'exercice 1950. — Projet de loi .... p. 82

Octroi d'une subvention de l'Etat à la régie autonome des transports en commun de la ville de Marseille pour lui permettre d'accorder des bonifications de tarifs aux familles nombreuses, aux mutilés du travail, aux chômeurs, étudiants et économiquement faibles. — Proposition de loi de M. Cristofol ..... p. 90

Rétablissement de l'allocation de salaire unique aux membres de la famille d'un exploitant agricole travaillant dans l'entreprise familiale. — Proposition de loi de Mme Jacqueline Thôme-Patenôtre ..... p. 91

Organisation d'un contrôle effectif sur l'action sanitaire et sociale confiée aux caisses de sécurité sociale. — Proposition de loi ..... p. 91

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Industrie et commerce). — Résolution ..... p. 92

Aide aux marins pêcheurs et aux ouvriers des usines de conserve de Saint-Jean-de-Luz réduits au chômage et à la misère par suite de la disparition depuis le 10 octobre 1950 du thon et de la sardine des côtes du Sud-Ouest. — Proposition de résolution de M. Guy Petit ..... p. 92

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Intérieur). — Rapport par M. Pierre Truffaut ..... p. 92

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Justice). — Lettre rectificative au projet de loi ..... p. 93

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Finances et affaires économiques). — Lettre rectificative au projet de loi ..... p. 93

Débits de boissons détruits par les événements de guerre. — Avis ..... p. 94

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Affaires étrangères. — I. Services des affaires étrangères). — Avis ..... p. 94

Recul de la date de pénalisation du premier acompte provisionnel prévu pour 1951. — Proposition de loi de M. Hutin-Desgrées ..... p. 95

Modification de l'article 36 de la loi du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale. — Proposition de loi de M. Chamant ..... p. 95

Modification de l'article 6 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la résistance. — Proposition de M. Emile-Louis Lambert ..... p. 95

Aide aux marins pêcheurs et aux travailleurs des usines de conserve de la région de Saint-Jean-de-Luz. — Proposition de résolution de M. Mora ..... p. 95

Relèvement de la forclusion en matière d'indemnités relatives à des réquisitions effectuées par les armées françaises ou alliées, des créanciers qui, par suite de circonstances exceptionnelles n'ont pu produire leurs titres de créances dans le délai fixé par la loi n° 46-2922 du 23 décembre 1946. — Proposition de loi de M. Michelet ..... p. 96

Reconnaissance de la qualité de combattants volontaires avec droit au port de la croix de combattant volontaire aux militaires ou marins des classes 1905 et plus jeunes du service auxiliaire qui sont partis, sur leur demande écrite, au front dans une unité combattante. — Proposition de loi de M. Dusseaulx ..... p. 96

Confirmation dans leurs grades des fonctionnaires civils de l'Etat et des collectivités locales ayant été nommés à un grade supérieur au titre de la résistance. — Avis par M. Truffaut ..... p. 96

Application aux personnels des hôpitaux psychiatriques autonome des dispositions de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 relative aux pensions civiles et militaires. — Rapport par M. Cordonnier ..... p. 96

Feuille 4.

Application aux personnels des hôpitaux psychiatriques autonomes des dispositions de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 relative aux pensions civiles et militaires. — Rapport par M. Cordonnier (*suite*) ..... p. 97

Généralisation de l'application des lois réglementant les débits de boissons. — Rapport par M. Cordonnier ..... p. 97

Transfert des débits de boissons sur les aérodromes civils qui en sont dépourvus. — Rapport par M. Cordonnier ..... p. 97

Limitation des concessions des palais nationaux et bâtiments civils. — Proposition de résolution par Mme Lempereur. p. 97

Annulation et remplacement de la loi du 15 juillet 1942 sur l'équipement rural. — Projet de loi ..... p. 98

Ratification de la convention signée entre la France et la Grande-Bretagne, le 14 décembre 1950, en vue d'éviter les doubles impositions et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus. — Rapport par M. Palewski. p. 99

Ratification d'un avenant signé le 28 octobre 1950 à la convention franco-suédoise du 24 décembre 1936 tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproques en matière d'impôts directs. — Rapport par M. Palewski ..... p. 100

Validation des décrets organisant les services de conditionnement à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion et intégration du personnel de ces services dans le cadre métropolitain de la répression des fraudes. — Avis par M. Truffaut ..... p. 101

Loi de finances pour les exercices 1951. — *Développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (réparation des dommages de guerre et investissements économiques et sociaux).* — Avis ..... p. 101

Peines infligées pour défaut de déclarations statistiques à l'administration des eaux et forêts. — Proposition de loi de M. Emile Hugues ..... p. 103

Relèvement du plafond autorisé pour la réalisation des marchés par les communes. — Proposition de résolution de M. Minjoz ..... p. 103

Modification du régime de l'assurance vieillesse. — Proposition de loi de M. Meck ..... p. 103

Ratification de la convention du 6 mars 1948 créant l'organisation maritime consultative intergouvernementale. — Rapport par M. Reeb ..... p. 105

Interdiction aux agents d'affaires et conseils juridiques de se prévaloir du titre de magistrat honoraire ou d'ancien magistrat. — Rapport par M. Minjoz ..... p. 106

Organisation du service de santé scolaire. — Rapport par M. Marceau Dupuy ..... p. 106

Protection de la pêche maritime française. — Rapport par M. Guiguen ..... p. 108

Attribution aux invalides militaires du temps de paix des mêmes barèmes et avantages qu'aux mutilés de guerre pour le bénéfice de l'article 65 de la loi du 31 mars 1919, repris aux articles 12 et 13 du code des pensions. — Rapport par M. Touchard ..... p. 108

Application effective de la loi sur les emplois réservés. — Rapport par M. Maillocheau ..... p. 109

Prévision au budget de 1951 des crédits nécessaires à l'application des dispositions votées par le Parlement pour améliorer le sort des anciens combattants, invalides, veuves, orphelins, déportés et à l'indemnisation équitable des anciens prisonniers de guerre, déportés du travail ou autres victimes des guerres. — Rapport par Mme Rose Guérin ..... p. 109

Admission aux fonds de chômage des marins pratiquant habituellement la petite pêche à la part et complètement privés du travail dont ils tiraient leurs moyens d'existence. — Rapport par M. Mora ..... p. 111

Aide aux patrons et marins-pêcheurs de l'île d'Houat (Morbihan) victimes de la tempête du 27 janvier 1951. — Rapport par M. Truffaut ..... p. 111

Modification de l'article 18 du règlement de l'Assemblée nationale. — Rapport par M. Castellani ..... p. 111

Règlement des créances de ressortissants français sur des personnes physiques ou morales alemandes. — Proposition de loi de M. Abelin ..... p. 111

Complément à l'article 23 (4e paragraphe) de la loi du 19 octobre 1946 en faveur des diminués physiques (victimes de la guerre ou du travail). — Proposition de loi de M. Chazette ..... p. 113

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (présidence du conseil. — Section I. — Services administratifs). — Deuxième lettre rectificative au projet de loi. p. 113

Exonération de la taxe sur les transactions en faveur des passementiers et de tous tisseurs à domicile. — Proposition de loi de M. Biscarlet ..... p. 114

Fixation au 1er septembre 1950 du minimum vital à 146.000 F par an en application de l'article 45 de la loi du 20 septembre 1948. — Proposition de résolution de M. Touchard ..... p. 114

Modification de l'article 92 de la loi du 26 septembre 1948 en portant respectivement à 50.000, 25.000 et 125.000 F les chiffres des règlements de payement prévus par les alinéas 1er, 2 et 3 de l'article 1er de la loi validée du 22 octobre 1940, relative aux règlements par chèques et virements. — Proposition de loi de M. Barthélemy.. p. 114

Indemnisation des propriétaires de Gonneville et de Mauperthus (Manche), expropriés en 1938 de leurs terrains transformés en aérodrome. — Proposition de résolution de M. René Schmitt ..... p. 114

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Intérieur). — Lettre rectificative au projet de loi ..... p. 115

Modification des articles 1388, 1393, 1399, 1400, 1497, 1832, 2135, 2193 à 2195 et 724 et adjonction au titre V, du livre III, d'un chapitre IV intitulé: « Du régime légal de séparation de biens avec participation aux acquêts à la dissolution du mariage », du code civil. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis ..... p. 116

Complément à l'article 373 du code civil. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis ..... p. 117

Modification du régime fiscal des pêcheurs artisans ou rémunérés à la part. — Proposition de loi de M. Cayol .... p. 118

Assouplissement du régime légal de certains cépages. — Proposition de loi de M. de Tinguy ..... p. 118

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Imprimerie nationale). — Avis ..... p. 119

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Légion d'honneur et Ordre de la Libération). — Avis.. p. 119

Modification de l'article 50 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 relatif aux redevances pour occupation de bâtiments provisoires. — Avis ..... p. 119

Modification de la loi du 16 août 1947 portant amnistie. — Rapport par M. Minjoz ..... p. 120

Modification de l'article 74 du décret validé du 22 mars 1942 sur la police des chemins de fer. — Proposition de loi de M. Anxionnaz ..... p. 120

Modification des dispositions relatives à l'organisation transitoire e la justice à Madagascar et ses dépendances et aux Comores. — Rapport par M. Duveau ..... p. 120

Incorporation de la gendarmerie de l'air et de la gendarmerie maritime dans la gendarmerie nationale. — Regroupement dans deux légions spécialisées de gendarmerie de ces deux catégories de gendarmerie en vue d'obtenir un meilleur rendement. — Rapport supplémentaire par M. Yves Fagon ..... p. 127

Relèvement du chiffre maximum des ressources dans la limite desquelles est accordée l'allocation temporaire aux vieux. — Proposition de loi de M. Theetten..... p. 127

Attribution d'une prime d'insularité aux agents, employés et ouvriers des postes, télégraphes et téléphones en fonction dans le département de la Corse. — Proposition de loi de M. Barthélemy ..... p. 128

Remise en état de culture des terrains convertis en pistes de diversion des aérodromes de Toulouse par les Allemands lors de l'occupation de notre pays et indemnisation des propriétaires en raison de la perte annuelle qu'ils subissent. — Proposition de résolution de Mlle Rumeau ..... p. 128

Feuille 5.

Relèvement du salaire servant de base au calcul des prestations familiales des salariés et assimilés. — Rapport par M. Bouxom ..... p. 129

Attribution d'une subvention au syndicat intercommunal de l'Esteron et du Var inférieur (Alpes-Maritimes) pour permettre la terminaison complète des travaux d'adduction d'eau en bonne voie d'achèvement. — Proposition de loi de M. Virgile Barel ..... p. 133

Protection et aide de l'industrie française de fabrication de métiers à bonneterie Cotton. — Proposition de résolution de M. André Mutter ..... p. 134

Modification des articles 188 et 203 du code d'instruction criminelle. — Proposition de loi de M. André Mutter..... p. 134

Interprétation de la loi du 2 août 1949 en ce qui concerne les contrats dits « de capital différé à prime unique ». — Proposition de loi de M. Médecin ..... p. 134

Modification de l'article 74 du règlement de l'Assemblée nationale. — Proposition de résolution de M. Minjoz.... p. 134

Prorogation jusqu'au 1er mars 1951 du délai prévu pour le payement du premier tiers provisionnel pour l'année 1951. — Proposition de résolution de M. Theetten..... p. 135

Modification de l'article 74 du règlement de l'Assemblée nationale. — Proposition de résolution de M. Eugène Rigal ..... p. 135

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Intérieur). — Rapport supplémentaire par M. Pierre Truffaut ..... p. 135

Complément à l'article 13 de l'ordonnance du 20 octobre 1945 relatif à la réouverture et au transfert des débits de boissons sinistrés par faits de guerre. — Proposition de loi de M. Delahoutre ..... p. 137

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée ..... pp. 137 et 138

Statut du personnel des organismes de sécurité sociale. — Projet de loi ..... p. 138

Modification de l'ordonnance du 31 octobre 1945 sur la lutte antituberculeuse. — Rapport par M. Jean Cayeux..... p. 138

Modification de l'article 3 du décret du 1er septembre 1926 relatif à la taille marchande de la langouste pêchée, en ce qui concerne la langouste de provenance des côtes portugaises. — Proposition de résolution de M. Reeb.. p. 139

Validation des décrets organisant les services du conditionnement à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion et intégration du personnel de ces services dans le cadre métropolitain de la répression des fraudes. — Deuxième rapport supplémentaire par M. Emmanuel Véry ..... p. 139

Sursis à la liquidation de la flotte S. N. C. F. et demande d'une enquête sur cette liquidation et ses conditions. — Proposition de résolution de M. Reeb ..... p. 139

Maintien à plein effectif des ateliers Société nationale des chemins de fer français de Périgueux. — Proposition de loi de M. Yves Péron ..... p. 140

Acheminement plus facile entre producteurs et consommateurs des petits fûts de vin afin de procurer du fret supplémentaire à la Société nationale des chemins de fer français. — Proposition de loi de M. Tourné..... p. 140

Augmentation de la subvention affectée à la construction de la digue Nord du port de Camaret. — Proposition de résolution de M. Reeb ..... p. 141

Revalorisation de l'indemnité dite de « frais de bureau » des inspecteurs de l'enseignement primaire. — Rapport par M. Rincent ..... p. 141

Rétablissement des crédits nécessaires au chapitre 3070 du budget du ministère de la justice pour assurer les dépenses de fonctionnement des tribunaux paritaires de baux ruraux — Proposition de résolution de M. Paumier ..... p. 142

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travaux publics, transports et tourisme. — I: Travaux publics, transports et tourisme). — Avis..... p. 142

Modification de l'article 1er du décret-loi du 1er juillet 1939 afin de permettre aux commerçants, industriels et artisans d'introduire une action en revision du prix de leur loyer lorsque ce prix se trouve modifié de plus d'un quart. — Proposition de loi de M. Léo Hamon.... p. 143

Réparation des dommages causés aux biens et aux personnes à la suite des troubles survenus à Madagascar. — Avis par M. Burlot..... p. 144

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Finances et affaires économiques). — Lettres rectificatives au projet de loi..... pp. 144 et 145

Interprétation et complément à l'article 14 (Titre II. — Dispositions relatives à l'habitation) de la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950. — Proposition de loi de M. Guy Petit... p. 146

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travail et sécurité sociale). — Rapport par M. Robert Lecourt... p. 146

Octroi, à titre exceptionnel, du permis de construire pour des constructions à caractère précaire. — Proposition de loi de M. Palewski..... p. 152

Acquisition du domaine dit « Château d'Hennemont », à Saint-Germain-en-Laye, afin d'y installer une école pratique d'horticulture. — Proposition de résolution de M. Palewski ..... p. 152

Procédure de codification des textes législatifs concernant la pharmacie. — Rapport par M. Barrot..... p. 152

Décharge de classe des directeurs et directrices d'écoles publiques ayant plus de 300 élèves inscrits. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David..... p. 153

Subvention de l'achèvement du centre médico-social, érigé à Ascq, à la mémoire des héros de la Résistance et en faveur de leurs enfants. — Proposition de loi de M. Cordonnier ..... p. 154

Création de « mutuelles du logis » destinées à faciliter le groupement de personnes physiques en vue de la construction de logements et de l'accès à la propriété. — Proposition de résolution de M. René Schmitt..... p. 154

Modification de l'article 74 du règlement. — Proposition de résolution de M. Gosset..... p. 156

Création de caisses mutuelles d'assurance récolte. — Proposition de loi de M. Guille..... p. 156

Régime de l'assurance vieillesse et ouverture de crédits. — Projet de loi..... p. 157

Report au 1er mars et au 1er juin des dates de versement des acomptes provisionnels sur le revenu et fixation au 15 juillet et au 15 septembre des dates de versement de ces mêmes acomptes pour les entreprises ayant une activité saisonnière et particulièrement les établissements touristiques. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard ..... p. 158

Relèvement du salaire servant de base au calcul des prestations familiales des salariés et assimilés. — Avis..... p. 158

Réglementation des boissons à base d'alcool. — Proposition de loi de M. Jean-Raymond Guyon..... p. 159

Institution de l'épargne-logement. — Proposition de loi de M. de Tinguy..... p. 160

Feuille 6.

Institution de l'épargne-logement. — Proposition de loi de M. de Tinguy (*suite*)..... p. 161

Maintien du montant des crédits nécessaires en 1951 pour le financement des investissements dans les départements d'outre-mer. — Proposition de résolution de M. Damas. p. 162

Ravitaillement et aide financière au territoire de Madagascar, dont l'extrême Sud a été ravagé par un violent cyclone. — Proposition de résolution de M. Duveau..... p. 163

Aide aux victimes de l'accident survenu le 7 février 1951 à la fosse n° 5 des mines de Bruay-en-Artois et enquête sur les responsabilités de cet accident. — Proposition de résolution de M. Sion..... p. 163

Relèvement des salaires servant de base au calcul des prestations familiales des salariés et assimilés. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 163

Réglementation de la pratique des arrhes. — Rapport par M. de Moro-Giafferri..... p. 162

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Justice). — Rapport par M. Paul Coste-Floret..... p. 164

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Finances et affaires économiques. — Finances. — Section II : Services financiers). — Rapport par M. Emile Hugues... p. 165

Assainissement des professions commerciales par la création d'un statut du commerce. — Avis..... p. 170

Extension aux salariés des départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion du bénéfice des allocations familiales. — Projet de loi..... p. 171

Modification de l'article 50 du code général des impôts afin d'élever à 10 millions de francs le plafond du forfait. — Proposition de loi de M. Mudry..... p. 172

Relèvement du taux des allocations accordées aux familles nécessiteuses des jeunes gens sous les drapeaux en vertu de l'article 24 de la loi du 31 mars 1928 et institution de la modalité d'une revision annuelle. — Proposition de loi de M. Billat..... p. 172

Attribution aux salariés du commerce et de l'industrie appelés à accomplir une période de réserve d'une indemnité égale à leur salaire durant toute la durée de leur période — Proposition de loi de M. Billat..... p. 172

Faculté pour les veuves de guerre, âgées de soixante-cinq ans, de cumuler leur pension avec l'allocation temporaire aux économiquement faibles. — Proposition de loi de Mme Péri..... p. 173

Modification de l'article 158 du décret du 27 novembre 1946 sur la sécurité sociale dans les mines concernant les trois années de mariage exigées pour bénéficier de la pension de réversion aux veuves d'affiliés à la C. A. N. S. S. M. — Proposition de M. Camphin..... p. 173

Approvisionnement du marché en sulfate de cuivre et en soufre et fixation des prix à un taux ne dépassant pas ceux pratiqués au cours de l'année 1950. — Proposition de résolution de M. Paumier..... p. 173

Rétablissement dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, de l'article 248 du code pénal dans le texte arrêté par la loi du 7 juillet 1948 réprimant la remise ou la sortie irrégulière de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques destinés aux détenus ou provenant des détenus. — Rapport par M. Laurelli..... p. 174

Extension aux territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun des dispositions de la loi du 27 août 1948 complétant l'article 161 du code pénal. — Rapport par M. Laurelli..... p. 174

Réparation des dommages causés aux victimes de la loi de Vichy dite loi du 12 mai 1941. — Proposition de loi de M. Cherrier..... p. 174

Modification de l'article 34 du code des taxes sur le chiffre d'affaires. — Proposition de loi de M. Blocquaux..... p. 175

Attribution aux mutilés du travail de réductions sur les transports. — Proposition de loi de M. Cordonnier.... p. 175

Création d'offices publics d'aménagement de régions urbanisées ou en vue d'urbanisation. — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 176

Attribution de la gratuité du voyage aux permissionnaires du contingent lors de leur permission de détente. — Rapport de M. Tourné..... p. 177

Retour à l'habitation des pièces isolées louées accessoirement à un appartement et non habitées. — Rapport par M. Dominjon..... p. 177

Bénéfice au profit des citoyens français ou devenus français ayant appartenu, au cours de la guerre 1939-1945, aux forces françaises libres de l'intérieur, à la résistance intérieure française ou ayant été déportés ou internés politiques ou résistants, des dispositions de l'article 13 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement. — Proposition de loi de M. Billat..... p. 178

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Industrie et commerce). — Résolution..... p. 178

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Affaires etrangères. — III. — Haut commissariat de la République française en Sarre. — Résolution..... p. 176

Institution d'un contrôle parlementaire des organismes de sécurité sociale. — Proposition de loi de Mme Marcelle Devaud ..... p. 178

Modification des structures et du financement des divers régimes de prestations familiales. — Proposition de loi de M. Labrosse..... p 179

Modifications de la loi du 24 juin 1919 sur les réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre. — Proposition de loi de M. Nisse..... p. 180

Obligation, coordination et secret en matière de statistiques. — Avis..... p. 181

Modification et complément à l'acte dit loi du 5 juin 1944 réglementant la profession d'opticien lunetier détaillant. — Rapport par M. Segelle ..... p. 181

Modification de l'article 126 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité françaises. — Proposition de loi de M. Dominjon ..... p. 182

Exemption des pères de famille sursitaires des classes 1946 à 1949 de tout service militaire. — Proposition de loi de M. Bonnet ..... p. 182

Aide aux familles des victimes du naufrage du chalutier cherbourgeois « Cachalot » disparu en mer le 4 février 1951. — Proposition de loi de M. René Schmitt ..... p. 183

Aide aux victimes de la catastrophe du puits 5 bis, des houillères du groupe de Bruay-en-Artois. — Proposition de résolution de M. Camphin ..... p. 183

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Présidence du conseil). — Rapport par M. Guy Petit ..... p. 183

Création d'une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur dite « Promotion de l'énergie » à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'institut électrotechnique de Grenoble. — Rapport par M. Lespès ..... p. 186

Modification du régime de l'assurance vieillesse. — Rapport supplémentaire par M. Meck ..... p. 186

Aide aux familles des victimes de la catastrophe du puits 5 bis des houillères du groupe de Bruay-en-Artois. — Rapport par M. Truffaut ..... p. 187

Amélioration de l'aérodrome de Deauville-Saint-Gratien. — Rapport par M. Livry-Level ..... p. 187

Diffusion de la pensée française tant dans l'Union française qu'à l'étranger. — Rapport par M. Livry-Level ..... p. 187

Maintien provisoire en vigueur au delà du 1er mars 1951 de certaines dispositions législatives et réglementaires du temps de guerre prorogées par la loi du 28 février 1950. — Projet de loi ..... p. 188

Constitution de détachements de météorologie affectés organiquement à certaines grandes unités et formations de l'armée de l'air et fixation du régime des fonctionnaires de la météorologie en service dans ces détachements. — Rapport par M. Maurellet ..... p. 188

Interdiction de la perception de redevance pour la location et l'entretien des compteurs, des branchements et des colonnes montantes de gaz et d'électricité. — Rapport par Mme Rose Guérin ..... p. 189

Réglementation de la profession d'horticulteur et de pépiniériste. — Proposition de loi de M. Moussu ..... p. 190

Majoration de certaines rentes viagères. — Projet de loi ..... p. 190

Modification de la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale. — Lettre rectificative au projet de loi ..... p. 191

Recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales et remise des majorations de retard. — Projet de loi ..... p. 192

Feuille 7.

Recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales et remise des majorations de retard. — Projet de loi (suite) ..... p. 193

Création d'une commission chargée d'élaborer un projet de loi sur la réforme de la Constitution. — Proposition de résolution de M. Paul Coste-Floret ..... p. 193

Communication du procureur général près la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française concernant une procédure de flagrant délit contre M. Boganda, député. — Lettre de M. le ministre de la France d'outre-mer à M. le président de l'Assemblée nationale ..... p. 193

Prorogation de la loi n° 50-398 du 3 avril 1950 portant organisation provisoire des transports maritimes. — Projet de loi ..... p. 193

Complément à l'article 1er du décret du 17 juillet 1931 relatif à la répression à Madagascar et ses dépendances des vols de certains produits du sol pendant les plantations. — Projet de loi ..... p. 193

Demandes en autorisation de poursuite contre un membre de l'Assemblée ..... p. 194

Revision de l'article 3 de la Constitution de façon à rendre possible un referendum sur le mode de scrutin par lequel le peuple désire élire ses représentants. — Proposition de résolution de M. Vendroux ..... p. 194

Prolongation jusqu'au 15 mars du délai imparti aux contribuables pour déposer leurs déclarations d'impôt général sur le revenu (taxe progressive). — Proposition de résolution de M. Joseph Denais ..... p. 194

Modification et complément à l'ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires à la reconstruction. — Projet de loi ..... p. 194

Procédure de codification des textes législatifs concernant les pensions civiles et militaires de retraite. — Projet de loi ..... p. 196

Procédure de codification des textes législatifs concernant les forêts. — Projet de loi ..... p. 196

Ratification de l'accord sur l'établissement d'une union européenne de payements, signée à Paris le 19 septembre 1950. — Projet de loi ..... p. 196

Application dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo de certaines dispositions de l'ordonnance du 7 octobre 1944 relative à la répression des évasions et de la loi n° 49-340 du 14 mars 1949 modifiant les articles 237 à 241, 245 et 247 du code pénal et de la loi du 27 juillet 1885 sur les récidivistes. — Projet de loi ..... p. 204

Prescription des actions en restitution des taxes de transport. — Projet de loi ..... p. 205

Création de deux contingents exceptionnels de croix du mérite maritime destinés à récompenser, l'un, les meilleurs artisans de la reconstruction de la flotte de commerce et de paix et l'autre, les personnes qui ont pris une part prépondérante à la réalisation des grands travaux portuaires d'Abidjan. — Lettre rectificative au projet de loi ..... p. 205

Regroupement des titres des emprunts émis par les territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer. — Projet de loi ..... p. 205

Déclassement de l'enceinte fortifiée de Sétif (Algérie). — Projet de loi ..... p. 206

Déclassement du fort des Rousses (Jura) et des batteries de l'Orbe. — Projet de loi ..... p. 206

Complément à l'article 43 de la loi du 20 septembre 1948 relatif au régime des pensions civiles. — Proposition de loi de M. Francis Leenhardt ..... p. 206

Modification des conditions d'attribution des allocations familiales aux apprentis et aux étudiants. — Proposition de loi de M. Louis Rollin ..... p. 206

Mesures de protection contre l'envahissement de la mer à Larmor-Plage (Morbihan). — Proposition de résolution de M. Guiguen ..... p. 207

Validation des services des agents de poudreries mis à la retraite d'office ou en solde de réforme en application de l'acte dit loi du 31 juillet 1940 et qui ont été réintégrés en vertu de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946. — Proposition de loi de M. Jean Guillon ..... p. 207

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande, travaux publics, transports et tourisme. — Gestion II: Aviation civile et commerciale). — Lettre rectificative au projet de loi ..... p. 207

Précision, à l'égard du personnel des caisses d'épargne ordinaires, de la portée de l'article 11 de la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives de travail. — Avis par M. Lecourt ..... p. 208

Ratification de la convention internationale n° 94 concernant les clauses de travail dans les contrats passés par une autorité publique adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 32e session tenue à Genève du 8 juin au 2 juillet 1949. — Rapport de M. Segelle ..... p. 208

Application au personnel des industries électriques et gazières de la loi n° 50-1427 du 18 novembre 1950 relative à l'application du décret-loi du 29 octobre 1936 concernant les cumuls d'une pension de retraite avec un traitement d'activité. — Proposition de loi de M. Alfred Krieger ..... p. 209

Complément aux articles 3 et 5 de la loi n° 46-2423 du 30 octobre 1946 sur la médaille des évadés en faveur des jeunes Alsaciens et Mosellans qui se sont soustraits totalement à la conscription militaire ou paramilitaire allemande de juin 1940 à novembre 1944. — Proposition de loi de M. Bas ..... p. 209

Concours donné par le crédit agricole aux sociétés d'exploitation rurale. — Proposition de loi de M. Valay ..... p. 210

Organisation en 1951 de cérémonies pour célébrer le centième anniversaire de la naissance du maréchal Foch. — Proposition de résolution de M. Jean Cayeux ..... p. 210

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Intérieur) — Deuxième lettre rectificative au projet de loi ..... p. 211

Complément à l'article 1er de la loi du 28 février 1948 portant organisation de la marine marchande et fixant la composition et les attributions du conseil supérieur de la marine marchande. — Proposition de loi de M. Razac ..... p. 211

Attribution aux ouvriers mineurs du payement de la journée chômée de la Sainte-Barbe. — Avis ..... p. 212

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Justice). — Deuxième lettre rectificative au projet de loi..... p. 212

Exonération de la prestation d'alcool vinique en faveur des viticulteurs durement éprouvés par les orages de grêle. — Proposition de résolution de M. Badie..... p. 212

Dérogation aux dispositions de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 relative aux orphelins atteints avant leur majorité d'une infirmité ou maladie incurable. — Proposition de loi de M. Cordonnier..... p. 213

Création de deux contingents exceptionnels de croix du mérite maritime destinés à récompenser, l'un, les meilleurs artisans de la reconstruction de la flotte de commerce et de pêche, et l'autre, les personnes qui ont pris une part prépondérante à la réalisation de grands travaux portuaires d'Abidjan. — Rapport de M. Guitton..... p. 213

Demande en autorisation de poursuite contre un membre de l'Assemblée ..... p. 214

Ravitaillement et aide financière au territoire de Madagascar dont l'extrême Sud a été ravagé par un violent cyclône. — Rapport par M. Burlot..... p. 214

Fixation du minimum garanti de la pension de reversion ou du secours viager des veuves sans qu'il soit tenu compte des bonifications pour enfants. — Rapport par M. Meck. p. 214

Modification des articles 383 et 384 du code pénal. — Propositions de loi de M. Louis Rollin..... p. 214

Modification des articles 6 et 7 de la loi du 2 août 1949 portant réforme du régime des pensions des personnels de l'Etat. — Proposition de loi de M. Bartolini..... p. 215

Organisation de l'assurance contre les calamités agricoles. — Proposition de résolution de M. Paumier..... p. 215

Reconnaissance de la licence de psychologie comme équivalente à une licence d'enseignement dans tous les domaines touchant à la psychologie et à la pédagogie. — *Accès des licenciés en psychologie à l'agrégation de philosophie.* — Propositions de résolution de M. Cogniot.. p. 216

Etablissement des avant-projets du canal du Forcalquiérois, du canal « des Plaines » (communes des Mées et d'Oraison), du système d'irrigation du plateau de Salignac et de l'endiguement de la Moyenne-Durance. — Proposition de loi de M. Girardot..... p. 216

Financement des prêts d'installation aux jeunes agriculteurs. — Proposition de loi de M. Lucien Lambert..... p. 217

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Industrie et commerce). — Avis..... p. 217

Ratification de la convention n° 63 concernant les statistiques des salaires et des heures de travail, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 24e session tenue à Genève du 2 au 22 juin 1938. — Rapport par M. Duquesne..... p. 218

Ratification de la convention entre la France et la Suisse relative à l'exercice des professions d'expert comptable et de comptable agréé signée à Lugano le 27 avril 1948. — Rapport par M. Duquesne..... p. 218

Promulgation des statuts des personnels des centres d'apprentissage. — Rapport par M. Gabriel Paul..... p. 218

Ratification de la convention n° 77, concernant l'examen médical d'aptitude à l'emploi dans l'industrie des enfants et des adolescents et de la convention n° 78 concernant l'examen médical d'aptitude à l'emploi aux travaux non industriels des enfants et des adolescents. — Rapport par Mlle Prévert..... p. 218

Droits des membres participants des sociétés mutualistes, mobilisés, prisonniers de guerre, déportés politiques, résistants, travailleurs non volontaires, réfractaires du travail obligatoire et anciens combattants. — Rapport par Mme Francine Lefebvre..... p. 219

Validation de l'acte dit loi du 20 janvier 1941 fixant le délai imparti aux caisses autonomes mutualistes de retraite pour le remboursement des majorations de rentes à la charge de l'Etat. — Rapport par Mme Francine Lefebvre p. 220

Extension aux conseillers prud'hommes du bénéfice de la loi du 2 août 1949 permettant aux salariés membres d'un conseil général, d'un conseil municipal ou d'un conseil d'administration d'un organisme de sécurité sociale de participer aux délibérations de ce conseil. — Rapport par Mme Francine Lefebvre..... p. 220

Application dans les départements d'outre-mer des dispositions du décret n° 47-1846 du 19 septembre 1947 portant constitution de la caisse nationale des retraites des agents du service public, des départements et des communes et de leurs établissements publics. — Proposition de résolution de M. Damas..... p. 221

Revalorisation des rentes viagères. — Rapport supplémentaire de M. Delahoutre..... p. 222

Déclassement des lignes d'intérêt général de Marcq-Saint-Juvin à Dun-Doulcon et de Saulmoty à Baroncourt et de leurs raccordements à l'exclusion du raccordement de Baroncourt-Est. — Rapport par M. Penoy..... p. 222

Aide aux sinistrés de la tornade qui a ravagé la côte Ouest de Port-de-Bouc le 12 février 1951. — Proposition de résolution de M. Moulon..... p. 224

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Santé publique et population). — Rapport par M. Marcel David..... p. 224

Feuille 8.

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Santé publique et population). — Rapport par M. Marcel David (*suite*).. p. 225

Garantie et codification de la propriété foncière africaine en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos..... p. 225

Suppression des abattements de zones en matière de salaire, d'allocations familiales et d'allocations aux vieux travailleurs salariés. — Proposition de loi de M. Gérard Duprat ..... p. 230

Complément à la loi n° 49-1603 du 18 décembre 1949 portant statut légal des vins délimités de qualité supérieure. — Proposition de loi de M. Fabre..... p. 231

Simplification du régime fiscal des vins. — Proposition de loi de M. Jean-Raymond Guyon..... p. 231

Mesures utiles pour permettre à l'usine de réparations de wagons d'Orval (Cher) de soumissionner les commandes de réfections de wagons mises en adjudication par la Société nationale des chemins de fer français, afin de procurer une charge de travail au personnel de cette usine menacée de fermeture totale. — Proposition de résolution de M. Cherrier..... p. 231

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande. — Travaux publics, transports et tourisme. Section II: Aviation civile et commerciale). — Deuxième lettre rectificative au projet de loi..... p. 232

Biens, droits et intérêts sarrois mis sous séquestre en France. — Rapport par M. Kuehn..... p. 232

Etablissements privés recevant des mineurs atteints de déficiences physiques ou psychiques, de troubles de caractère ou du comportement, délinquants ou en danger. — Avis par M. Louis Rollin ..... p. 234

Extension à la guerre 1939-1945 des dispositions de la loi du 27 avril 1916 instituant un diplôme à remettre aux familles des officiers, sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer morts pour la patrie depuis le début des hostilités. — Rapport par M. Badie..... p. 234

Réalisation d'un plan de 25 milliards d'économies en application de l'article 1er, paragraphe II, de la loi du 8 janvier 1951 portant autorisation d'un programme de réarmement. — Projet de loi..... p. 234

Titularisation du personnel des foyers des victimes de guerre. — Rapport par M. Touchard..... p. 240

Protection de la pêche goémonnière en élevant à 100 p. 100 les droits de douane sur les quantités à importer pour compléter notre production nationale, en instituant une prime à la production pour encourager les pêcheurs en assurant la reprise du fonctionnement de leur caisse de péréquation des producteurs d'iode. — Rapport par M. Signor..... p. 240

Attribution d'appareils de prothèse, à titre gratuit, aux mutilés du travail inscrits maritimes. — Rapport par M. Gouge..... p. 241

Exonération des droits d'enregistrement et d'hypothèques en faveur de certaines acquisitions immobilières. — Proposition de loi de M. Yves Fagon..... p. 241

Interdiction du procédé de vente dit de la « boule de neige ». — Proposition de loi de M. Charlot..... p. 241

Création de 30 postes de greffiers au tribunal civil de la Seine. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont.... p. 243

Bénéfice au profit des combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont..... p. 243

Modification des articles 1407 et 1421 du code civil et obligation du concours ou du consentement de la femme pour la validité des actes de vente d'immeubles, de fonds de commerce dépendant de la communauté ou des actes d'échange d'immeubles appartenant au mari. — Proposition de résolution de M. Jean-Paul David.... p. 243

Aide en faveur des fonctionnaires pour bénéficier de la législation sur les habitations à loyer modéré. — Proposition de loi de M. Yves Fagon..... p. 244

Modification de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique. — Proposition de loi de M. Christiaens ..... p. 245

Attribution pour les fêtes de Noël d'un secours d'urgence de 100 kilogrammes de charbon à tous les économiquement faibles exonérés de l'impôt sur la cote mobilière. — Rapport par Mme Roca..... p. 245

Organisation du régime du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. — Rapport supplémentaire par M. Joseph Dumas..... p. 245

Titularisation des assistantes sociales appartenant aux administrations centrales de l'Etat, aux services extérieurs qui en dépendent ou aux établissements publics de l'Etat. — Rapport par M. Alfred Coste-Floret..... p. 245

Statut du fermage et du métayage. — Deuxième rapport supplémentaire par M. Lamarque-Cando..... p. 246

Modification des dispositions du décret-loi du 24 mai 1938 relatif à la destruction des immeubles et îlots insalubres et au concours financier prêté par l'Etat aux communes. — Proposition de loi de M Jean-Paul David ..... p. 246

Application stricte des dispositions du code de la route. — Rapport par M. Livry-Level ..... p. 247

Réintégration dans l'administration des fonctionnaires et agents déportés et internés, ainsi que des veuves de guerre licenciées avant la promulgation de la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948. — Rapport par M. Alfred Coste-Floret ..... p. 247

Sauvegarde des intérêts généraux des villes sinistrées. — Rapport par M. Guitton ..... p. 248

Faculté pour les associations syndicales d'organiser la défense contre la grève. — Rapport par M. Montagnier ..... p. 248

Modification de l'appellation des préposés aux eaux et forêts. — Rapport supplémentaire par M. Bas ..... p. 249

Assainissement du marché vinicole. — Proposition de résolution de M. Fernand Chevalier ..... p. 249

Relèvement de la limite du poids des journaux quotidiens afférente à la première tranche du barème d'affranchissement. — Rapport par M. Verneyras ..... p. 250

Prolongation jusqu'au 31 mars 1951 du délai de déclaration des revenus et bénéfices assujettis à l'impôt sur le revenu. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard .... p. 250

Maintien à plein effectif des ateliers de la Société nationale des chemins de fer français de Chambly-Moulin-Neuf (Oise). — Proposition de loi de M. André Mercier ..... p. 251

Dotation des communes rurales et des sections de communes qui en feront la demande de cabines téléphoniques aux frais de l'administration des postes, télégraphes et téléphones. — Rapport par M. Marcel Noël.. p.251

Sursis à la mutation d'un premier contingent d'agents du dépôt de la Société nationale des chemins de fer français de Château-Thierry et à la suspension ou à la suppression de trafic, d'ateliers ou de dépôts avant un examen préalable des plans de transport départementaux par l'Assemblée nationale. — Proposition de résolution de M. Thuillier ..... p. 252

Effectif du personnel du cadre des emplois permanents dépendant du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre. — Rapport de M. Tourné ..... p. 252

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travail et sécurité sociale). — Avis par M. Viatte ..... p. 253

Modification de l'article 74 du règlement de l'Assemblée nationale. — Rapport par M. Eugène Rigal ..... p. 254

Abrogation des ordonnances du 15 juin et du 26 novembre 1944 instituant les commissions d'épuration administrative. — Proposition de loi de M. Joseph Denais ..... p. 255

Modification de l'échéance des versements à la taxe sur le chiffre d'affaires. — Proposition de résolution de M. Joseph Denais ..... p. 255

Faculté pour les veuves de guerre de cumuler l'allocation temporaire aux économiquement faibles avec leur pension. — Proposition de loi de M. Devemy..... p. 256

Mesures pour que les économies prévues par l'article 1er de la loi portant autorisation d'un programme de réarmement et de dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 ne puisse en aucun cas affecter les crédits prévus pour être attribués à la caisse autonome de reconstruction. — Proposition de résolution de M. Lenormand ..... p. 256

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p 256

Prorogation de la limite d'âge des apprentis et des étudiants pour le bénéfice des allocations familiales. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ..... p. 256

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERES D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Décret du 19 octobre 1951 chargeant un général de division des fonctions de commissaire de la République dans le Sud-Vietnam.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 17 août 1951 chargeant M. le général de division Salan des fonctions de commissaire de la République par intérim dans le Sud-Vietnam;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de division Bondis (Paul-Louis) est chargé, pour compter du 1er octobre 1951, des fonctions de commissaire de la République dans le Sud-Vietnam, en remplacement de M. le général de brigade Chanson, décédé.

Art. 2 — Le président du conseil des ministres et le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre d'Etat,
chargé des relations avec les Etats associés,

JEAN LETOURNEAU.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 51-1219 du 20 octobre 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application aux fonctionnaires du corps préfectoral de la loi du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'intérieur, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Vu la loi du 3 septembre 1947 modifiée par les lois du 22 juillet 1948 et du 4 juin 1951, et notamment son article 3 ainsi rédigé. « Les dispositions du présent article seront adaptées par règlement d'administration publique, à la situation particulière des magistrats, des personnels militaires et des fonctionnaires ou agents occupant des emplois supérieurs qui peuvent être pourvus par les ministres ou par le Gouvernement hors de toutes conditions statutaires »;

Vu le décret du 12 décembre 1947, article 5;

Vu le décret du 19 juin 1950 modifié, relatif au statut du corps préfectoral;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé au ministère de l'intérieur une commission consultative pour l'application aux fonctionnaires du corps préfectoral, des dispositions de la loi du 3 septembre 1947.

Art. 2. — Cette commission comprend:

Un conseiller d'Etat, président;

Le directeur du cabinet ou le chef de cabinet du ministre;

Le directeur du personnel;

Un inspecteur général de l'administration;

Le contrôleur ou le contrôleur adjoint des dépenses engagées;

Quatre représentants de l'association du corps préfectoral, membres du corps préfectoral en activité, d'un grade au moins égal à celui des intéressés.

Le secrétariat de la commission est assuré par le chef du bureau du corps préfectoral.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
(fonction publique),
FÉLIX GAILLARD.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Administrateurs.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Debia (René), administrateur civil de 2e classe, 2e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée maximum de cinq ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de sous-préfet de Langres (Haute-Marne).

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1951.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Moreau (Raoul), administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée maximum de cinq ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de secrétaire général de Maine-et-Loire.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1951.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Faure-Brac (Jacques), administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée maximum de cinq ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de sous-préfet, directeur du cabinet du préfet du Rhône.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1951.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Lambert (Maurice), administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée maximum de cinq ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de sous-préfet de Thonon (Haute-Savoie).

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1951.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Roy (Jean-Pierre), administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée maximum de cinq ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de sous-préfet de Montbard (Côte-d'Or).

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1951.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Payen (Pierre), administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée maximum de cinq ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de sous-préfet d'Erstein (Bas-Rhin).

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1951.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Lepargneur (Jean), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, secrétaire général de la Haute-Marne, est radié, sur sa demande, du cadre des administrateurs civils.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Ellia (Michel), administrateur civil de 2e classe, 2e échelon, du gouvernement général de l'Algérie, sous-préfet de Briey (1re classe), est radié, sur sa demande, du cadre des administrateurs civils.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Morlet (Robert), attaché de préfecture de 2e classe, 1er échelon (préfecture de la Marne), placé en position de service détaché depuis le 1er juin 1945 auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, pour exercer les fonctions de chef de section à la délégation départementale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme de la Marne, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er juin 1950.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 19 octobre 1951, le détachement auprès du ministre des affaires étrangères (Monaco) de M. Conan (Louis), commissaire principal de 1re classe de la sûreté nationale, est renouvelé pour la période du 16 avril 1950 au 6 octobre 1951.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret du 19 octobre 1951 conférant l'honorariat de son grade à un ancien directeur de l'administration centrale du ministère des finances et des affaires économiques (secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques).

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des finances et des affaires économiques, et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'article 139 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret du 4 septembre 1944 créant un ministère de l'économie nationale;

Vu l'ordonnance du 23 novembre 1944 réorganisant le comité économique et fixant les attributions du ministre de l'économie nationale et l'organisation de ses services;

Vu le décret du 13 mai 1946 portant statut du personnel de l'administration centrale du ministère de l'économie nationale,

Décrète:

Art. 1er. — M. Monteil (André), ancien directeur de l'administration générale de l'administration centrale du ministère des finances et des affaires économiques (secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques), est nommé directeur honoraire du ministère des finances et des affaires économiques (secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques).

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1951

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
EMILE HUGUES.

Tirage au sort de quatre séries du fonds 4 1/2 p. 100 amortissable 1933-1948.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1948 portant substitution à l'emprunt 4 1/2 p. 100 amortissable 1933 d'un emprunt dénommé emprunt 4 1/2 p. 100 amortissable 1933-1948, conformément au titre Ier de la loi n° 47-2405 du 31 décembre 1947, et fixant (art. 1er) les dates des tirages au sort des séries remboursables,

Arrête:

Art. 1er. — Le lundi 5 novembre 1951, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement dans la salle des guichets de la direction de la dette publique, 29 et 31, rue du Bac, au tirage par voie du sort de quatre séries du fonds 4 1/2 p. 100 amortissable 1933-1948 (arrêté du 19 janvier 1948) qui, aux termes de l'arrêté précité, doivent être remboursées le 16 décembre 1951.

A cet effet, quatre bulletins indiquant les numéros des séries à rembourser seront extraits successivement de la roue destinée à cette opération.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission instituée en vue de procéder aux opérations de tirage au sort prévues par l'article précédent:

Le directeur de la dette publique, ou son représentant, président.

Le directeur du Trésor ou son représentant.

Le directeur général chargé de la direction des opérations financières de la caisse autonome ou son représentant.

Un administrateur du service des rentes, qui remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être publié au *Journal officiel* de la République française et notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 8 octobre 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL DELOUVRIER.

Autorisation de regroupement des titres de l'emprunt 4 p. 100 émis en 1942 par la Société des forces hydrauliques de la Selves.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1951:

Page 10527, 2e colonne, article 1er, au lieu de: « Société hydraulique de la Selves », lire: « Société des forces hydrauliques de la Selves ».

Page 10528, 1re colonne, article 5, au lieu de: « le caisse », lire: « la caisse »; même article, dernière ligne, au lieu de: « devant être prise en considération », lire: « devant seule être prise en considération »; article 9, 4e ligne, au lieu de: « devont être », lire: « devront être ».

Suspension proviseire des droits de douane sur certains matériels d'équipement.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 octobre 1951:

Page 10582, 2e colonne, 9e ligne, au lieu de: « ... et des textes subséquents... », lire: « ... et les textes subséquents »; annexe n° ex-1570 A, au lieu de: « dépoussiéreuses », lire: « dépoussiéreurs... ».

Page 10583, n° ex-1623 A, paragraphe *b*, au lieu de: « ... sur deux fontures au moteur », lire: « sur deux fontures, au moteur »; n° ex-1612 A et B, au lieu de: « ... pour filage », lire: « par filage ».

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Mezou (Marcel), lieutenant d'administration, dégagé des cadres, est nommé secrétaire d'administration de 1re classe, 3e échelon (ancienneté du 1er mai 1950) à l'administration centrale des finances et affecté à la direction du personnel et du matériel.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er juillet 1951.

Par arrêté du 19 octobre 1951, sont titularisés en qualité de secrétaires d'administration de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques, les secrétaires d'administration stagiaires dont les noms suivent:

MM. Dubois (Jacques), Lapasset (Marc).

Le présent arrêté prend effet à compter du 18 août 1951.

Par arrêté du 19 octobre 1951, Mme Pichot, née Ecail (Gilberte), secrétaire d'administration principal (2e échelon) à l'administration centrale des finances (direction de la Dette publique), est placée, à compter du 31 décembre 1951, pour une durée de quatre mois, en position de congé valable pour l'avancement et la retraite et admise, à compter du 1er mai 1952, à faire valoir ses droits à la retraite, par application des dispositions des articles 6 et 8 de la loi du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres des fonctionnaires et agents civils de l'Etat.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Faure (André), secrétaire d'administration de classe exceptionnelle au ministère des finances (loterie nationale), est placé, à compter du 31 décembre 1951, pour une durée de quatre mois, en position de congé valable pour l'avancement et la retraite et admis, à compter du 1er mai 1952, à faire valoir ses droits à la retraite, par application des dispositions des articles 6 et 8 de la loi du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres des fonctionnaires et agents civils de l'Etat.

Tableaux d'avancement de classe d'administrateurs civils du secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques détachés à l'administration centrale du protectorat du Maroc.

ANNÉE 1949

Classe exceptionnelle.

MM. Bourdonnay (Jean), Sonnier (Albert).

2e classe.

M. Rol (Paul).

ANNÉE 1950

Classe exceptionnelle.

M. Basset (Denis).

1re classe.

MM. Bertin (Bernard), Ferdani (Michel), Basset (Roger), Landry (Roger).

2e classe.

M. Naud (Henri).

PROMOTIONS

Par arrêté du 19 octobre 1951, les administrateurs civils de 1re classe dont les noms suivent sont promus administrateurs civils de classe exceptionnelle, dans les conditions ci-dessous indiquées:

M. Bourdonnay (Jean), à compter du 1er janvier 1949.

M. Sonnier (Albert), à compter du 1er janvier 1949.

M. Rol (Paul), administrateur civil de 3e classe, est promu administrateur civil de 2e classe, à compter du 1er janvier 1949.

Par arrêté du 19 octobre 1951:

M. Basset (Denis), administrateur civil de 1re classe, est promu administrateur civil de classe exceptionnelle à compter du 1er janvier 1950.

Les administrateurs civils de 2e classe dont les noms suivent sont promus administrateurs civils de 1re classe dans les conditions ci-dessous indiquées:

M. Bertin (Bernard), à compter du 23 juin 1950.

M. Ferdani (Michel), à compter du 25 juin 1950.

M. Basset (Roger), à compter du 11 novembre 1950.

M. Landry (Roger), à compter du 11 novembre 1950.

M. Naud (Henri), administrateur civil de 3e classe, est promu administrateur civil de 2e classe à compter du 1er janvier 1950.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Concours pour l'emploi de surveillant de travaux d'agence des bâtiments de France.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 50-786 du 24 juin 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des surveillants de travaux d'agence des bâtiments de France pour l'entretien des bâtiments civils et des palais nationaux à la direction de l'architecture, notamment son article 4,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le concours pour l'emploi de surveillant de travaux d'agence des bâtiments de France pour l'entretien des bâtiments civils et des palais nationaux à la direction de l'architecture comprend:

1° Une épreuve d'admissibilité;

2° Des épreuves d'admission.

Art. 2. — L'épreuve d'admissibilité comporte un exposé des titres prévus à l'article 4 (§ 3) du décret du 24 juin 1950 susvisé.

Le jury appréciera ces titres par une note de 0 à 20.

Cette épreuve est éliminatoire au-dessous de 10 sur 20.

Art. 3. — Les épreuves d'admission comprennent:

A. — *Epreuves écrites.*

1° Un rapport sur une question de service (temps accordé: deux heures; coefficient: 3);

2° Un croquis coté d'un élément d'architecture (temps accordé: deux heures; coefficient: 2);

3° Une épreuve de calcul (du niveau du brevet élémentaire) portant sur des surfaces ou volumes (temps accordé: deux heures; coefficient: 2).

Chacune de ces épreuves est éliminatoire au-dessous de 7 sur 20.

B. — *Epreuves orales.*

1° Une interrogation sur la terminologie du bâtiment (coefficient: 3);

2° Une interrogation sur des matériaux en usage dans le bâtiment (coefficient: 3);

3° Une épreuve de calcul mental (coefficient: 1).

Les deux premières épreuves sont éliminatoires au-dessous de 7 sur 20.

Art. 4. — Les épreuves sont jugées par un jury composé comme suit:

Le directeur de l'architecture, qui pourra se faire représenter par un fonctionnaire ayant grade de sous-directeur ou d'inspecteur général, président;

Le contrôleur général des travaux des bâtiments civils ou un contrôleur;

Le chef du bureau des bâtiments civils;

Un architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux;

Un architecte des bâtiments de France, chef d'une agence d'entretien des bâtiments civils et palais nationaux;

Un fonctionnaire du bureau du personnel, secrétaire.

Art. 5. — Le directeur de l'architecture et le directeur de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 octobre 1951.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts,
ANDRÉ CORNU.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Concours pour l'emploi de commis dessinateur d'agence des bâtiments de France.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 50-787 du 4 juin 1950 fixant le statut des commis dessinateurs d'agence des bâtiments de France à la direction de l'architecture, notamment son article 4,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le concours pour l'emploi de commis dessinateur d'agence des bâtiments de France à la direction de l'architecture comprend les épreuves suivantes:

A. — *Epreuves écrites.*

1° Rapport sur une question relative au service des commis dessinateurs (temps accordé: deux heures; coefficient: 1);

2° Epreuve de calcul (du niveau du brevet élémentaire) sur les surfaces et les volumes (temps accordé: deux heures; coefficient: 2);

3° Un croquis coté à main levée d'un élément d'architecture (temps accordé: deux heures; coefficient: 3);

4° Mise au net à une échelle donnée de ce croquis coté (temps accordé: trois heures; coefficient: 3).

Les deux épreuves de dessin sont éliminatoires au-dessous de 8 sur 20.

B. — *Epreuves orales.*

1° Interrogation sur la terminologie courante du bâtiment et sur les matériaux en usage dans le bâtiment (coefficient: 2);

2° Histoire sommaire de l'architecture (coefficient: 1);

3° Epreuve de calcul mental (coefficient: 2).

Art. 2. — Le concours pour l'emploi de commis dessinateur d'agence des bâtiments de France a lieu dans le cadre du département.

Art. 3. — Les épreuves sont jugées par un jury composé:

D'un inspecteur général des monuments historiques ou de l'inspecteur général chargé de la conservation et de la documentation, président;

D'un architecte en chef des monuments historiques ou des bâtiments civils et des palais nationaux;

D'un architecte des bâtiments de France.

Art. 4. — Le directeur de l'architecture et le directeur de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 octobre 1951.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts,
ANDRÉ CORNU.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Programme et règlement du concours de sous-inspecteur du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret du 3 juillet 1946 portant fixation des cadres du personnel du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le concours pour l'emploi de sous-inspecteur du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud comprend les épreuves suivantes portant sur un programme annexé au présent arrêté:

A. — *Epreuves écrites.*

	Coefficients.
1° Composition française ou rapport sur une question de service (temps accordé: 3 heures)	7
2° Composition de mathématiques (1) (temps accordé: 4 heures)	8
3° Calcul trigonométrique (temps accordé: 1 heure)	2
4° Composition de physique et chimie (temps accordé: 3 heures)	6
5° Composition de dessin graphique avec lavis (temps accordé: 5 heures)	6
6° Avant-métré d'un ouvrage ou de terrassement (temps accordé: 5 heures)	7
7° Résistance des matériaux, mécanique appliquée (temps accordé: 3 heures)	6
8° Hydraulique, distribution d'eau, électricité (temps accordé: 4 heures)	7
9° Avant-projet d'un ouvrage simple ou étude de détail d'un ouvrage dont les dispositions générales sont données (temps accordé: 6 heures)	8
10° Langues vivantes (épreuve facultative), thème ou version sans dictionnaire. Il ne sera fait état de cette épreuve dans le total de points obtenus par le candidat que pour l'excès sur 20 multiplié par le coefficient de la note obtenue (temps accordé: 2 heures)	3

B. — *Epreuves orales.*

1° Interrogation sur l'arithmétique, l'algèbre, les éléments de calcul différentiel et intégral, la géométrie et les éléments de géométrie analytique	10
2° Interrogation sur la trigonométrie, la géométrie descriptive et la mécanique	10
3° Interrogation sur la mécanique appliquée, la résistance des matériaux et l'hydraulique théorique	5
4° Etudes sur le terrain et rédaction des projets	5
5° Interrogation sur les matériaux et procédés généraux de construction	5
6° Interrogation sur l'hydraulique appliquée, les machines, la distribution de l'eau	5
7° Interrogation sur la qualité et le traitement des eaux	5
8° Interrogation sur les éléments de droit administratif et de droit civil	4
9° Interrogation sur la législation du service et comptabilité	4
	53

C. — *Epreuves pratiques.*

1° Levée de plans (temps accordé: 5 heures)	5
2° Nivellement au niveau à bulle d'air (temps accordé: 3 heures)	5
3° Croquis à main levée (temps accordé: 2 heures)	5
	15

Pour être admis aux épreuves orales et pratiques, les candidats devront totaliser 681 points pour l'ensemble des épreuves écrites, non compris l'épreuve facultative, et n'avoir pas de note éliminatoire inférieure à 6 sur 20.

Les candidats ne pourront être admis au concours que s'ils totalisent pour l'ensemble des épreuves écrites, orales et pratiques, non compris l'épreuve facultative, 1.667 points et aucune note éliminatoire inférieure à 6 sur 20.

L'admissibilité n'est pas valable pour un concours ultérieur et l'admission ne peut ouvrir droit à une nomination que dans la limite des places mises au concours.

(1) Portant sur l'ensemble du programme y compris la géométrie descriptive.

Art. 2. — Les épreuves du concours seront jugées par un jury composé comme suit:

Le directeur du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud, président.

L'ingénieur en chef des ponts et chaussées, adjoint au directeur

Un administrateur civil représentant le bureau des bâtiments civils de la direction de l'architecture.

Un administrateur civil représentant le bureau du personnel de la gestion et du contrôle financier de la direction de l'architecture.

Un ingénieur des ponts et chaussées.

Un inspecteur du service des eaux et fontaines.

Ces quatre derniers sont désignés par le directeur de l'architecture.

L'inspecteur du service des eaux et fontaines assurera le secrétariat du concours.

Art. 3. — Le directeur de l'architecture et le directeur de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1951.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts,
ANDRÉ CORNU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Programme et règlement du concours d'adjoint technique du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret du 3 juillet 1946 portant fixation des cadres du personnel du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le concours pour l'emploi d'adjoint technique du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud comprend les épreuves suivantes portant sur un programme annexé au présent arrêté.

A. — *Epreuves obligatoires.*

	Coefficients.
1° Dictée (temps accordé: 1 h. 30)	5
2° Composition française (temps accordé: 2 heures)	4
3° Composition d'arithmétique (temps accordé: 2 heures)	4
4° Composition de géométrie (temps accordé: 2 heures)	4
5° Composition d'algèbre (temps accordé: 2 heures)	3
6° Composition de trigonométrie (application des formules) (temps accordé: 1 h. 30)	2
7° Composition de physique (temps accordé: 1 h. 30)	2
8° Dessin au trait avec lavis (temps accordé: 6 heures)	6
9° Croquis à main levée (temps accordé: 1 h. 30)	2
10° Avant métré d'un ouvrage simple (temps accordé: 3 heures)	4
11° Levée de plan et nivellement (questions de cours et problèmes usuels) (temps accordé: 3 heures)	3
12° Composition sur la comptabilité, l'organisation du service et les notions élémentaires de droit administratif) (temps accordé. 2 heures)	3

B. — *Epreuves facultatives.*

1° Langues vivantes (version sans dictionnaire (temps accordé: 1 heure)	2
2° Dactylographie (copie d'un document) (temps accordé: 20 minutes)	2

Il ne sera fait état de ces épreuves facultatives dans le total des points obtenus par les candidats que pour l'excès sur 10, multiplié par le coefficient de la note obtenue.

Pour être admis au concours, les candidats devront totaliser 560 points pour l'ensemble des épreuves obligatoires et n'avoir pas de note éliminatoire inférieure à 6 sur 20.

L'admission ne peut ouvrir droit à une nomination que dans la limite des places mises au concours.

Art. 2. — Les épreuves du concours seront jugées par un jury composé comme suit:

Le directeur du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud, président;

L'ingénieur en chef des ponts et chaussées adjoint au directeur;

Un administrateur civil représentant le bureau des bâtiments civils de la direction de l'architecture;

Un administrateur civil représentant le bureau du personnel, de la gestion et du contrôle financier de la direction de l'architecture;

Un ingénieur des ponts et chaussés;

Un inspecteur du service des eaux et fontaines.

Ces quatre derniers sont désignés par le directeur de l'architecture.

L'inspecteur du service des eaux et fontaines assurera le secrétariat du concours.

Art. 3. — Le directeur de l'architecture et le directeur de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1951.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts,
ANDRÉ CORNU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Administration centrale.

Par arrêté du 19 octobre 1951, sont nommés secrétaires d'administration stagiaires au ministère de l'éducation nationale, à compter du 1er août 1951:

MM. Ragot (Pierre), Mouffard (Gabriel), Rodes (Jean), Brare (Claude), Chazeau (Henri).

Archives de France.

Par arrêté du 19 octobre 1951:

M. Bouteiller (Paul), archiviste de 3e classe aux archives nationales, actuellement détaché auprès du ministère des affaires étrangères, est réintégré dans ses fonctions.

M. Bouteiller (Paul), archiviste de 3e classe aux archives nationales, est détaché auprès de la présidence du conseil, secrétariat d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative, en qualité d'élève à l'école nationale d'administration, pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1951.

Bibliothèques.

Par arrêté du 19 octobre 1951, Mlle Bernardin (Edith), bibliothécaire de 1re classe à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, est détachée, en qualité d'attachée de recherches auprès du centre national de la recherche scientifique, pour une nouvelle période de trois mois, du 1er octobre au 31 décembre 1951.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Fluchère (Henri), maître de conférences à la faculté des lettres de l'université d'Aix, est placé dans la position de détachement et mis à la disposition du ministère des affaires étrangères pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 1er octobre 1949, afin d'exercer les fonctions de directeur de la maison française d'Oxford.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Seyrig, maître de conférences à la faculté des lettres de Paris, est maintenu en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 6 mars 1951, afin d'exercer les fonctions de directeur de l'institut français d'archéologie de Beyrouth.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Liliboutry (Louis), assistant agrégé à la faculté des sciences de Grenoble, est placé en position de détachement et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, en qualité de professeur à l'université du Chili, du 11 février 1951 au 31 décembre 1953.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Halpern, professeur agrégé d'histoire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1945, en vue d'exercer les fonctions de professeur à l'institut de Mexico.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Chabrier (René), licencié de lettres classiques, est intégré dans le cadre métropolitain des adjoints d'enseignement, à compter du 1er octobre 1945, et des professeurs licenciés, à compter du 1er octobre 1949, et rétroactivement détaché auprès du ministre des affaires étrangères:

1° Pour exercer les fonctions de professeur au collège Florimont, à Genève, du 1er octobre 1945 au 7 juillet 1946;

2° Pour exercer les fonctions de professeur au collège Champittet, à Lausanne, du 10 octobre 1947 au 30 septembre 1948;

3° Pour exercer les fonctions de professeur au centre d'études supérieures d'Istanbul, à compter du 1er octobre 1949 et jusqu'au 30 septembre 1952.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 19 octobre 1951, Mlle Desaleux (Edith), institutrice à Shanghaï, est admise, avec effet du 1er octobre 1947, dans le cadre des institutrices du département de l'Indre et sera considérée comme détachée depuis cette date.

Ce détachement est valable jusqu'au 30 septembre 1951.

Par arrêté du 19 octobre 1951, Mlle Gantou (Odette), institutrice de 4e classe du département de Seine-et-Oise, est mise, pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions en Egypte.

Par arrêté du 19 octobre 1951, Mme Couturier, née Quilici, institutrice de 6e classe du département de la Corse, est mise, pour une durée de cinq ans à compter du 1er novembre 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 19 octobre 1951, Mlle Schyns (Francine), institutrice de 6e classe du département de Seine-et-Marne, est mise, pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions d'assistante au Milwaukee State Teacher's College (U. S. A.).

Par arrêté du 19 octobre 1951, Mme Leveri, née Riboilet, institutrice au Chili, est admise, avec effet du 1er janvier 1949, dans le cadre des institutrices du département du Loiret et sera considérée comme détachée depuis cette date.

Ce détachement est valable jusqu'au 30 septembre 1953.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Bonnet (Paul), instituteur de 2e classe du département de Vaucluse, est mis, à compter du 1er janvier 1949 au 30 septembre 1953, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions d'instituteur au lycée Maréchal-Ney, à Sarrebruck (Sarre).

Par arrêté du 19 octobre 1951, Mme Alizard, née Peytral (Marcelle), institutrice de 4e classe du département des Alpes-Maritimes, est mise, pour une durée allant du 21 février 1949 au 30 septembre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions d'institutrice au lycée de Monaco.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Boutin (Fernand), instituteur de 4e classe du département de Seine-et-Oise, est mis, pour une durée allant du 1er octobre 1945 au 30 septembre 1946, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions d'assistant de français à la King Edward's Grammar School, Birmingham (Grande-Bretagne).

Par arrêté du 19 octobre 1951, Mme Berg (Juliette), née Manavella, institutrice de 6e classe du département des Bouches-du-Rhône, est mise, pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions de professeur de français à l'école française de Dobelnsgatan 7, de Stockholm.

Par arrêté du 19 octobre 1951, Mme Pillot, née Varlet, institutrice du cadre chérifien, est admise, avec effet du 1er janvier 1939, dans le cadre des institutrices du département de Saône-et-Loire et sera considérée comme détachée pendant les périodes suivantes: 1er janvier 1939 au 31 décembre 1943, 1er janvier 1944 au 31 décembre 1948, 1er janvier 1949 au 30 septembre 1953.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Regnaut (Maurice), instituteur stagiaire du département de la Haute-Marne, est mis, pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure de Saint-Cloud, en qualité d'élève professeur.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Raffin (Roger), instituteur de 6e classe du département de la Gironde, est mis, du 1er janvier 1949 au 31 décembre 1950, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au C. A. de Bergerac (Dordogne).

Par arrêté du 19 octobre 1951, Mlle Leygues (Raymonde), institutrice de 6e classe du département du Cantal, est mise, pour une durée de cinq ans à compter du 1er mars 1949, à la disposition du préfet de Seine-et-Oise, pour exercer ses fonctions de conseillère d'orientation professionnelle de Seine-et-Oise.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décret du 18 octobre 1951 portant mutation et réunion d'une concession de mines.

Par décret en date du 18 octobre 1951, ont été autorisées, sous certaines conditions, la mutation de la concession des mines de plomb argentifère et autres métaux connexes de Villefort (Lozère et Gard) à la Société des mines de la Plagne, sans que cette autorisation implique aucune approbation des conditions de la cession ni préjuge de la valeur de la concession, et la réunion de cette concession avec les concessions de la Plagne (Savoie), Peisey (Savoie), la Gruvas et Sangle (Haute-Savoie) et Chassezac (Ardèche), dont la Société des mines de la Plagne est déjà titulaire.

Décret du 19 octobre 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 19 octobre 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et de l'énergie, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 16 octobre 1951 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Duvaux (Pierre-Edouard), président honoraire de la chambre syndicale des producteurs d'aciers fins et spéciaux; 50 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Nozières (Henri-Léon-Auguste-François), directeur à la société La Radiotechnique; 30 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Rangheard (Gustave), directeur à la Société des usines chimiques Rhône-Poulenc; 41 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Roux (Roger-Henri-Simon), directeur général adjoint de la Société métallurgique de Normandie; 27 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Remise de débet.

Par arrêté du 15 octobre 1951, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Gros (Madeleine), ex-adjoint administratif à l'administration centrale du ministère de l'industrie et du commerce, domiciliée à Paris (7e), 50, rue de Babylone, de la somme de 37.905 F, montant de la dette mise à sa charge par titre de perception nos 495 et 496 du 31 août 1949.

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 16 octobre 1951, la validité de l'arrêté du 27 juillet 1949 agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « grisoumètre Léon Cerchar modèle 1948 », construit par la station d'essais du centre d'études et de recherches des charbonnages de France, rue des Faucheroux, à Montluçon (Allier), est étendue aux appareils construits par la Compagnie auxiliaire des mines, 42, rue du Polygone, à Douai (Nord), définis par la même notice descriptive et les mêmes plans.

Les conditions de fournitures et d'emploi prévues à l'arrêté précité demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 16 octobre 1951, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la « hâveuse Shortwall type 512 CL3 500 V 500 pps », construite par Goodman Manufacturing C°, Halsted Street AT 48 à Chicago (Illincis), définis, en ce qui concerne les règles de sécurité, par la notice descriptive et les plans joints à l'arrêté d'agrément du 2 décembre 1948 relatif à la « hâveuse Shortwall type 512 CL 3 H triphasé 220/380 volts 500 pps », construite par le même constructeur.

Les modifications à effectuer et les conditions d'emploi figurant audit arrêté demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 16 octobre 1951, est incorporée à la liste des plans joints à l'arrêté du 27 juillet 1949 agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « moteur Allis Chalmers type ARZZT 75 CV 380 V 50 pps », construit par la société Link Belt, 917, Southern Building, Washington S. D. C., la notice descriptive, établie par les Houillères du bassin du Nord-Pas-de-Calais, 20, rue des Minimes, à Douai (Nord), définissant une modification du stator de ce moteur.

Les conditions d'emploi figurant à l'arrêté du 27 juillet 1949 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 16 octobre 1951, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « moteur à rotor à cage type NWG 5/69 M », construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, à Belfort.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec la boîte à bornes un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celle-ci.

Par arrêté en date du 16 octobre 1951, sont agréées, pour être employées dans les mines grisouteuses, les « entrées de câble pour câbles demi-souples types B_0, B_1, B_2, B_3, B_4 et câbles souples types C_0, C_1, C_2, C_3, C_4 », construites par la société La Parisienne de matériel électromécanique, 20, rue Pasteur, à Palaiseau (Seine-et-Oise).

Les usagers ne pourront utiliser ces entrées que si elles sont montées conformément aux plans précités.

Par arrêté en date du 16 octobre 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « Prolongateur type PRL 165 A », construit par la société anonyme Téléphones Le Las, 131, rue de Vaugirard, Paris (15e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre les deux parties des prises de courant ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 16 octobre 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « Coffret de signalisation, type PL 2 », construit par les Etablissements Saint-Chamond Granat, 20, rue de Prony, Paris (17e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec le carter un point d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci;

2° Ils seront obligatoirement munis de la plaque de tôle prévue devant les voyants.

Par arrêté en date du 16 octobre 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses et approuvé pour la vérification des lignes de tir l' « Ohmmètre à magnéto Megger type Lilliput sensibilité 0-1000 ohms », construit par la société Evershed et Vignoles Ltd, à Londres W.4, représentée en France par la société Anciens établissements Martinot, 14, rue Henner, à Paris (9e).

Par arrêté en date du 16 octobre 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses l' « Ohmmètre Megger type Meg spécial série 54.256, sensibilités 0-20 mégohms; 0-100 ohms, construit par la société Evershed et Vignoles Ltd, à Londres W.4, représentée en France par la société Les Anciens établissements Martinot, 14, rue Henner, à Paris (9e).

Cet appareil ne pourra pas être utilisé pour la vérification des lignes de tir.

Par arrêté en date du 16 octobre 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses et approuvé pour la vérification des lignes de tir l' « Ohmmètre à magnéto Megger type Lilliput, sensibilités 0-4; 0-5; 0-10; 0-20 ou 0-100 ohms », construit par la société Evershed et Vignoles Ltd, à Londres W.4, représentée en France par la société Anciens établissements Martinot, 14, rue Henner, Paris (9e).

Par arrêté en date du 16 octobre 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses l' « Ohmmètre à magnéto Megger type Lilliput, sensibilité 0-10000 ohms », construit par la société Evershed et Vignoles Ltd, à Londres W.4, représentée en France par la société Anciens établissements Martinot, 14, rue Henner, Paris (9e).

Cet appareil ne pourra pas être utilisé pour la vérification des lignes de tir.

Par arrêté en date du 16 octobre 1951, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « Lanterne wagon type 808 », construite par la société Le Matériel électrique de sécurité S. A., 18, rue d'Etancourt, à Bihorel-les-Rouen (Seine-Inférieure).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre la partie fixe et la partie mobile ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 16 octobre 1951, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « Lanterne wagon type 909 », construite par la société anonyme Le Matériel électrique de sécurité, 18, rue d'Etancourt, à Bihorel-les-Rouen (Seine-Inférieure).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre la partie fixe et la partie mobile du corps ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 16 octobre 1951 est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « Boîte de dérivation type 1003 », construite par la société Le Matériel électrique de sécurité S. A., 18, rue d'Etancourt, à Bihorel-les-Rouen (Seine-Inférieure).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'axe de l'interrupteur et son logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 16 octobre 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses l' « Appareillage moteur type HT 49 pour hâveuse », construit par Mavor et Coulson (Continentale) S. A., 65, rue Georges-Racymaeckers, Bruxelles III.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre:

Les différents axes mobiles et leur logement;

Les deux parties de la prise de courant,

ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Le circuit pilote alimentant la ou les fiches pilotes destinées à mettre hors tension les contacts principaux, préalablement à leur séparation, devra être de sécurité électrique et devra assurer le maintien hors tension des contacts principaux pendant tout le temps de leur séparation même quand cette ou ces fiches se trouvent mises en contact avec une terre.

Administration centrale.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Madelaigue (Jean), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, est nommé secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, à compter du 6 octobre 1951.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Administration centrale.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Cépède, administrateur civil de 1re classe, est promu à la classe exceptionnelle à compter du 16 octobre 1951.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Wallon, assistant administrateur à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, est nommé administrateur civil de 3e classe à compter du 1er novembre 1951.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Desbordes, administrateur civil de 1re classe, 2e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, est maintenu dans la position de service détaché pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er juin 1951, auprès du groupement national interprofessionnel de la production betteravière et des industries de transformation de la betterave pour en assurer l'administration générale.

Office national interprofessionnel des céréales.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Pech (Jacques), commis principal d'ordre et de comptabilité à l'office national interprofessionnel des céréales, est détaché dans l'emploi de chef de section régionale du cadre (3e échelon) de cet établissement à compter du 1er avril 1951.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 19 octobre 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil.

Par décret en date du 19 octobre 1951, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 13 septembre 1951, portant que la promotion faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil:

Au grade de commandeur.

M. Guibet (Gaston-Camille), gouverneur honoraire des colonies, délégué à Paris du haut commissaire du Cameroun. Officier du 21 octobre 1932.

Décret du 19 octobre 1951 portant désignation du gouverneur du Tchad.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret n° 51-480 du 26 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des gouverneurs généraux et gouverneurs de la France d'outre-mer;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Colombani (Ignace-Jean-Aristide), gouverneur de 3e classe de la France d'outre-mer, est nommé gouverneur du Tchad.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Décret du 19 octobre 1951 portant désignation du gouverneur par intérim du Tchad.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 6 février 1928 réglant notamment les conditions dans lesquelles sont exercées outre-mer les fonctions intérimaires de gouverneurs des colonies;

Vu le décret n° 51-460 du 23 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des administrateurs de la France d'outre-mer;

Vu le décret du 3 août 1948 portant désignation de M. Casamatta comme secrétaire général du Tchad;

Vu le décret du 19 octobre 1951 portant désignation de M. Colombani comme gouverneur du Tchad;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Casamatta (François), administrateur en chef de la France d'outre-mer, secrétaire général du Tchad, est nommé gouverneur par intérim de ce territoire pendant l'absence de M. Colombani, titulaire d'un congé administratif.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Décret du 19 octobre 1951 portant désignation du gouverneur de l'Oubangui-Chari.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret n° 51-480 du 26 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des gouverneurs généraux et gouverneurs de la France d'outre-mer;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Grimald (Aimé-Marius-Louis), gouverneur de 2e classe de la France d'outre-mer, est nommé gouverneur de l'Oubangui-Chari, en remplacement de M. Colombani (Ignace), nommé gouverneur du Tchad.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Décret du 19 octobre 1951 portant désignation du gouverneur du Dahomey.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret n° 51-480 du 26 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des gouverneurs généraux et gouverneurs de la France d'outre-mer;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Bonfils (Charles-Henri), gouverneur de 3e classe de la France d'outre-mer, est nommé gouverneur du Dahomey.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Décret du 19 octobre 1951 portant désignation du gouverneur par intérim du Gabon.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 6 février 1928 réglant notamment les conditions dans lesquelles sont exercées outre-mer les fonctions intérimaires de gouverneurs des colonies;

Vu le décret n° 51-460 du 23 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des administrateurs de la France d'outre-mer;

Vu le décret du 4 janvier 1950 portant désignation de M. Pelieu comme gouverneur du Gabon;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Hanin (Charles-Emile), administrateur en chef de la France d'outre-mer, est nommé gouverneur par intérim du Gabon pendant l'absence de M. Pelieu, titulaire d'un congé administratif.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Décret du 19 octobre 1951 portant désignation du secrétaire général par intérim du Tchad.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 6 février 1928 réglant notamment les conditions dans lesquelles sont exercées outre-mer les fonctions intérimaires de gouverneurs des colonies;

Vu le décret n° 51-460 du 23 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des administrateurs de la France d'outre-mer.

Vu le décret du 3 août 1948 portant désignation de M. Casamatta comme secrétaire général du Tchad;

Vu le décret du 19 octobre 1951 portant désignation de M. Casamatta comme gouverneur par intérim du Tchad,

Décrète:

Art. 1er. — M. Bergerot (Baptiste-Antoine-Henry), administrateur en chef de la France d'outre-mer, est nommé secrétaire général par intérim du Tchad, en remplacement de M. Casamatta, nommé gouverneur intérimaire de ce territoire.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Décret du 19 octobre 1951 portant désignation du secrétaire général par intérim du Gabon.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret n° 51-460 du 23 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des administrateurs de la France d'outre-mer;

Vu les décrets des 6 février 1928 et 19 avril 1934 concernant le mode de nomination des fonctionnaires appelés à remplir les fonctions de secrétaire général;

Vu le décret du 12 avril 1948 portant mutation de secrétaires généraux en Afrique équatoriale française, et notamment la mutation de M. Lanata comme secrétaire général du Gabon,

Décrète:

Art. 1er. — M. Maclatoby (Alain-Raymond), administrateur en chef de la France d'outre-mer, est nommé secrétaire général par intérim du Gabon pendant l'absence de M. Lanata, titulaire d'un congé administratif.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT

Convention du 11 février 1949, annexée au décret du 11 avril 1949, réglant les conditions d'exercice des droits de recherches et, éventuellement, d'exploitation des mines au Cameroun attribués à la société minière intercoloniale (1).

Entre les soussignés:

Le haut commissaire de la République au Cameroun,

D'une part;

Et M. Henri Berger, président de la S. M. I. faisant élection de domicile à Berberati (Afrique équatoriale française) agissant au nom et pour compte de la S. M. I. en vertu de pouvoirs à lui conférés par délibération du conseil d'administration du 29 juillet 1948,

D'autre part,

il est convenu et arrêté ce qui suit, sous réserve d'approbation de la présente convention par décret.

Art. 1er. — Les droits miniers faisant l'objet de la présente convention seront accordés sous réserve des droits antérieurement acquis et sous forme initiale d'un permis général de recherches valable à titre exclusif pour diamants et pierres précieuses et délimité comme suit:

Au Sud, par la frontière Cameroun-Afrique équatoriale française;

A l'Est, par le méridien 15° 30' de ladite frontière, jusqu'au parallèle 3°, puis par ce parallèle jusqu'au méridien 15° et par le méridien 15° jusqu'au parallèle de Lomié;

Au Nord, par le parallèle de Lomié;

A l'Ouest, par le méridien de Lomié jusqu'à la frontière Cameroun-Afrique équatoriale française.

(1) La société minière intercoloniale est désignée dans la présente convocation par ses initiales S. M. I.

Seront incorporés au permis général les titres miniers valables pour diamants et pierres précieuses inclus dans son périmètre et appartenant à des tiers, qui viendraient à expiration pendant la durée de validité du permis général sans avoir été ni prorogés ou renouvelés ou transformés.

La superficie du permis général ci-dessus définie est réputée égale à 22.000 km2.

Ce permis général ne peut être ni transféré, ni amodié sauf transfert prévu à l'article 2 ci-après.

Art. 2. — La S. M. I. s'engage, sous peine de nullité de la présente convention, à se substituer une société anonyme satisfaisant aux stipulations ci-après définies. Cette société aura pour objet principal la mise en valeur du permis général et des permis et concessions qui pourront être institués par application de l'article 8 ci-après.

Cette société devra, sous réserve des dispositions spéciales stipulées dans la présente convention, satisfaire aux règles générales en vigueur et notamment aux dispositions des textes portant réglementation minière dans le territoire du Cameroun.

1° Son capital initial sera au moins égal à 10 millions de francs C. F. A. entièrement souscrits. Ses statuts, le montant de ce capital initial, la répartition de ce dernier entre les premiers actionnaires et l'estimation des apports devront être soumis pour approbation au haut commissaire dans un délai de deux mois à compter de la date de la signature de la présente convention. La société devra être constituée dans les quatre mois qui suivront la dernière des approbations prévues ci-dessus.

2° Toutes modifications ultérieures aux statuts devront être soumises à l'approbation préalable du haut commissaire en ce qui concerne leur conformité avec la présente convention, de même que toutes les modifications ultérieures à la liste des actionnaires et à la répartition entre eux du capital social. Toute cession occulte d'actions et tout transfert en blanc sont interdits et nuls de plein droit.

3° Le capital sera et demeurera exclusivement formé d'actions nominatives d'une valeur nominale de 5.000 francs C. F. A. qui resteront attachées à la souche pendant la durée du permis général La création de parts bénéficiaires quelconques et de nouvelles actions d'apport, l'émission d'obligations et toute prise de participation dans des sociétés autres que celles qui auraient pour objet la mise en valeur des permis d'exploitation et concession dérivées du permis général par application de l'article 8 ci-après devront être soumises à l'approbation préalable du haut commissaire.

4° Toute augmentation de capital, tout remboursement anticipé partiel ou total du capital devront être soumis à l'approbation préalable du haut commissaire.

Art. 3. — La durée du permis général est de trois années, au cours desquelles le permissionnaire ou la société qu'il se sera substituée, s'engage à dépenser au minimum 6 millions de francs C. F. A. en travaux d'exploration et de recherches dans son périmètre, dont 3 millions de francs C. F. A. pendant les deux premières années du permis général.

Ne seront pas pris en considération pour l'application de cette clause:

a) Les frais généraux du siège social;

b) Les frais de constitution de société, etc.;

c) Les sommes dépensées par le permissionnaire avant l'institution du permis général sur des périmètres institués ou mutés à son nom et situés à l'intérieur du permis général ni les sommes dépensées sur les permis d'exploitation et concessions découlant du permis général par application de l'article 8 ci-après;

d) Le montant des redevances superficiaires prévues à l'article 7 ci-après.

A l'expiration des deux premières années de la durée du permis général fixé ci-dessus, la surface de ce dernier devra être réduite au moins de moitié suivant une nouvelle définition des limites qui devra être portée à la connaissance du haut commissaire dans les deux derniers mois de la période considérée.

Sur demandes du permissionnaire déposées dans le troisième trimestre de la dernière année de validité en cours, le haut commissaire pourra, s'il estime suffisants les travaux ou les dépenses jusqu'alors effectués, accorder par arrêté deux prorogations successives d'une année, chacune de ces prorogations ne portera que sur une surface égale au plus à la moitié de la surface en vigueur à cette époque. Les arrêtés de prorogation fixeront les sommes que le permissionnaire sera tenu de dépenser dans les conditions ci-dessus définies pendant les périodes supplémentaires.

Art. 4. — Le permissionnaire peut, à tout moment, renoncer partiellement ou totalement à son permis général. La renonciation prend effet pour compter du premier jour de la demi-année de validité qui suit celle au cours de laquelle la renonciation a été formulée.

La renonciation ne porte pas atteinte à la validité des droits institués par application de l'article 3 ci-dessus.

La renonciation partielle entraîne réduction de la redevance semestrielle calculée selon les règles posées à l'article 7 ci-dessous mais n'a pas pour effet de diminuer l'obligation des dépenses en travaux stipulés à l'article 8 ci-dessous.

Art. 5. — Le permissionnaire tiendra sa comptabilité de façon à permettre aux agents qualifiés de l'administration de vérifier à tout moment la réalité et l'importance des dépenses d'exploitation et de recherches.

Le permissionnaire exécutera ses travaux d'exploration et de recherches suivant les règles de l'art et devra effectuer ses travaux de recherches d'une façon active et continue. Il confiera, sous le contrôle du service des mines du territoire, la haute direction et la direction locale des travaux à un personnel de techniciens spécialisés compétents.

Sauf dérogation accordée par le haut commissaire, il maintiendra parmi son personnel de direction et de surveillance occupé au territoire, une proportion d'au moins deux tiers de nationaux français.

Le permissionnaire reste soumis aux dispositions de la réglementation minière en vigueur, pour tout ce qui ne fait pas explicitement l'objet de dérogations inscrites dans la présente convention.

Outre les documents périodiques exigés de tout titulaire de droits miniers en vertu de la réglementation en vigueur, il fournira pendant toute la durée de validité du permis général:

Mensuellement, au chef du service des mines du territoire, des états indiquant l'importance de la main-d'œuvre employée dans les travaux d'exploration et de recherches et le résumé des travaux effectués;

Dans les deux mois, suivant l'expiration de chacune des années de validité au ministère de la France d'outre-mer et au haut commissaire, un compte rendu détaillé des travaux et études et de leurs résultats et un relevé des dépenses effectuées.

A tout moment, de la validité du permis général, le haut commissaire peut mettre le permissionnaire en demeure d'entreprendre ou de reprendre dans un délai de deux mois les travaux de recherches.

L'administration ne prend d'engagement d'aucune sorte envers le permissionnaire, notamment en ce qui concerne le recrutement de la main-d'œuvre et l'établissement de voies de communications de nature à faciliter les travaux.

Art. 6. — Le permissionnaire doit veiller à la santé des travailleurs, surveiller de façon permanente l'hygiène des postes et des camps, prendre toutes mesures nécessaires pour lutter contre les épidémies et prévenir les accidents. Il reste entièrement assujetti à la législation applicable à la main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne le recrutement, les conditions de travail, la nourriture et les prescriptions d'hygiène.

Sans préjudice de l'application des sanctions prévues dans les règlements visés à l'alinéa précédent, le haut commissaire peut, en cas d'infraction aux dispositions du présent article, après mise en demeure du permissionnaire et examen de ses observations, ordonner sous réserve des mesures conservatoires nécessaires la fermeture des chantiers dans lesquels les infractions ont été constatées. Cette fermeture ne saurait entraîner droit à indemnité.

Art. 7. — Il n'est pas exigé de droit fixe pour l'institution du permis général.

Le permissionnaire versera semestriellement au territoire une redevance calculée à raison de:

1 F C. F. A. par kilomètre carré pour la première année;

2 F C. F. A. par kilomètre carré pour la deuxième année de validité;

5 F C. F. A. par kilomètre carré pour la troisième année de validité;

20 F C. F. A. par kilomètre carré pour chacune des années au delà de la troisième.

Pour ce calcul, la superficie des permis et concessions attribués par application de l'article 8 ci-après est déduite de celle du permis général.

Cette redevance sera mise en recouvrement semestriellement par avance, par les moyens prévus par les texte miniers en vigueur en matière de redevance superficiaire des concessions.

Le montant des versements effectués à ce titre n'entre pas en ligne de compte pour l'application de l'article 8 ci-après.

Art. 8. — Le permissionnaire peut, pendant toute la durée de validité du permis général, présenter des demandes de permis de recherches (ces permis de recherches ne seront valables que pour deux ans sans possibilité de renouvellement. Faute d'avoir avant l'expiration de ces deux années été transformés en permis d'exploitation selon la réglementation en vigueur, ces permis de recherches feront retour au domaine public), de permis d'exploitation ou de concessions, valables pour diamants et pierres précieuses et contenus à l'intérieur du permis général en vigueur à l'époque de la demande. Si les limites de ces permis ou concessions débordaient celles du permis général, les parties extérieures au permis général ne feraient pas partie des périmètres attribués en permis de recherches d'exploitation ou en concessions.

Sous réserve que ces permis ou concessions satisfassent aux conditions de forme et de superficie imposées par la réglementation minière en vigueur, et que soit apportée la preuve de l'existence d'un gisement dans le cas d'une demande de permis d'exploitation ou la preuve de l'existence d'un gisement exploitabl dans le cas d'une demande de concession, le permissionnaire a droit à autant de permis qu'il justifie avoir dépensé dans les conditions fixées à l'article 3 ci-dessus, de fois 200.000 F C. F. A. sur son permis général, ou à autant de kilomètres carrés de concession qu'il justifie avoir dépensé de fois 2.000 F C. F. A.

Les demandes de permis et de concession présentées en application du présent article sont adressées directement au haut commissaire qui statue; l'attribution de ces droits miniers n'entraîne pas l'annulation du permis général. Sous ces réserves, les demandes sont instruites conformément à la réglementation minière et les droits miniers ainsi octroyés ou institués confèrent les droits et imposent les obligations prévues par les textes en vigueur et par la présente convention:

Si les demandes de droits miniers présentées en application du présent article sont en cours d'instruction lors de la venue à expiration du permis général, la validité de celui-ci sera, mais seulement en ce qui concerne les périmètres en cause, automatiquement prorogée jusqu'à ce qu'il ait été statué sur lesdites demandes.

Les permis et concessions dérivant du permis général ne peuvent être transférés et amodiés qu'avec l'autorisation préalable du haut commissaire.

A tout moment de la validité d'un permis d'exploitation ou d'une concession délivrés en application du présent article le haut commissaire peut mettre le permissionnaire ou concessionnaire en demeure d'entreprendre de reprendre ou d'intensifier dans un délai de six mois ses travaux d'exploitation, étant entendu que sera prise en considération l'activité du permissionnaire ou concessionnaire sur l'ensemble des permis d'exploitation ou des concessions situées dans un rayon de cinquante kilomètres autour du permis d'exploitation ou de la concession considérée.

Art. 9. — Toute exploitation dérivée du permis général versera au territoire vingt pour cent des bénéfices provenant de cette exploitation. On entend par bénéfice pour l'application de la présente clause, toutes les sommes, valeurs, dividendes, tantièmes, jetons de présence, avantages particuliers et profits de toutes sortes distribués ou alloués à quelque titre que ce soit aux actionnaires et aux administrateurs de la société exploitante autre que les remboursements total ou partiel du capital.

Cette participation sera mise en recouvrement dans les deux mois qui suivront la publication des bilans annuels, par les moyens et sous les sanctions prévus par la réglementation minière en vigueur en matière de taxe proportionnelle sur les produits extraits des mines.

Lors de la liquidation de la société, prévue à l'article 2, ou de toute société d'exploitation qui se serait substituée à elle pour l'exercice des droits résultant du permis général, le territoire percevra 20 p. 100 de l'actif net subsistant après remboursement du capital libéré.

Art. 10. — En cas d'inobservation des prescriptions du dernier alinéa de l'article 1er, le haut commissaire pourra prononcer l'annulation du permis général, sans mise en demeure.

En cas d'infractions aux dispositions de l'article 2 ou d'inexécution de la mise en demeure prévue à l'avant-dernier alinéa de l'article 5, le haut commissaire pourra, après avoir provoqué les explications de l'intéressé, prononcer l'annulation du permis général et des droits miniers en découlant.

Les manquements aux deux derniers alinéas de l'article 8 pourront entraîner, l'intéressé entendu, l'annulation par le haut commissaire des permis d'exploitation ou la déchéance des concessions, à l'occasion desquels un manquement aura été constaté. L'adjudicataire d'une concession déchue par application des dispositions ci-dessus sera assujetti aux obligations découlant de la présente convention.

Art. 11. — La présente convention reste valable aussi longtemps que demeure en vigueur un permis d'exploitation ou une concession découlant du permis général par application de l'article 8 ci-dessus.

Art. 12. — Les frais d'enregistrement et de publication au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* du territoire de la présente convention, dont cinquante exemplaires seront remis gratuitement à l'administration, sont à la charge de la S. M. I.

Fait à Paris, en double original, le 11 février 1949.

Lu et approuvé:

H. BERGER.

Le haut commissaire de la République française.

Vu pour être annexé au décret du 11 avril 1949 (*Journal officiel* du 16 avril 1949, p. 3899):

Le ministre de la France d'outre-mer.

Soumission des marchés passés par l'office de la recherche scientifique outre-mer à l'avis de la commission consultative des marchés du ministère.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 18 novembre 1882 relatif aux adjudications et marchés passés par l'Etat et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret n° 732 du 3 juin 1949 relatif au mode d'établissement et à la procédure d'exécution des programmes tendant à la réalisation des plans d'équipement et de développement de la loi n° 860 du 30 avril 1946;

Vu l'arrêté du 5 mai 1947 instituant une commission consultative des marchés à l'office de la recherche scientifique outre-mer;

Vu l'arrêté du 31 janvier 1950 réorganisant la commission consultative des marchés de fourniture ou transports imputables sur les budgets des territoires d'outre-mer et sur les programmes d'exécution des plans;

Vu l'arrêté du 12 mars 1950 portant constitution de la commission consultative des marchés de travaux imputables aux budgets généraux et locaux des territoires d'outre-mer ainsi qu'aux programmes d'exécution des plans décennaux d'équipement de ces territoires,

Arrête:

Art. 1er. — La compétence des commissions consultatives des marchés instituées par arrêtés du 31 janvier et 12 mars 1950 susvisés est étendue aux projets de marchés passés par l'office de la recherche scientifique outre-mer et entrant dans les cas suivants:

a) Projets de marchés de travaux imputables sur les crédits du budget ordinaire de l'office de la recherche scientifique outre-mer ou sur les crédits du budget F. I. D. E. S. et dont le montant nominal dépasse 50 millions de francs métropolitains ou leur contre-valeur en monnaie locale;

b) Projets de marchés de fournitures et transports imputables sur les crédits du budget ordinaire de l'office de la recherche scientifique outre-mer ou sur les crédits du budget F. I. D. E. S. et dont le montant nominal dépasse 10 millions de francs métropolitains ou leur contre-valeur en monnaie locale.

La commission consultative des marchés de l'office de la recherche scientifique outre-mer créée, par arrêté du 5 mai 1947, reste compétente pour les projets de marché dont le montant est inférieur aux limites fixées aux alinéas précédents.

Art. 2. — Le contrôleur financier de l'office de la recherche scientifique outre-mer assiste aux séances des commissions précitées au lieu et place du contrôleur des dépenses engagées du ministère de la France d'outre-mer lorsque le marché ressortit à l'office de la recherche scientifique outre-mer.

Art. 3. — Un agent désigné par le directeur de l'office de la recherche scientifique outre-mer rapporte auprès des commissions les projets de marchés qui leur sont soumis.

Fait à Paris, le 15 octobre 1951.

LOUIS-PAUL AUJOULAT.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 16 octobre 1951, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après:

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Société mutualiste des usines de Montbard (Côte-d'Or), n° 21-562, à Montbard.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Société de secours mutuel chirurgical de Plouenan-Mespaul, n° 29-238, à Plouenan-Mespaul (Finistère).

Société de secours mutuel chirurgical de Plounevez-Lochrist et de Treflez, n° 29-239, à Plounevez-Lochrist.

Société de secours mutuel chirurgical de Plouvorn, n° 29-240, à Plouvorn.

Société de secours mutuel chirurgical de Pleyben, à Pleyben, n° 29-241.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 17 octobre 1951, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

La Speed, n° 62-1396, à Calais.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 16 octobre 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société mutualiste des foulons de draps, ouvriers et employés de toutes professions de Vienne, n° 38-15, à Vienne, avec la société mutualiste dite: Société mutualiste des ouvriers drapiers de la ville de Vienne, n° 38-9, à Vienne.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 16 octobre 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Amicale et mutuelle des voyageurs et représentants de commerce et d'industrie, n° 67-55, à Strasbourg, avec la société mutualiste dite: Caisse de décès du syndicat des voyageurs et représentants d'Alsace et de Lorraine, n° 67-116, à Strasbourg, qui s'appellera désormais: Caisse de décès des syndicats des voyageurs et représentants de commerce d'Alsace et de Lorraine, n° 67-116, à Strasbourg.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Administration centrale.

Par arrêté du 19 octobre 1951, Mme Selles (Suzanne), sténodactylographe de 4e classe à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, est détachée, pour une période de cinq ans, à compter du 1er août 1951, auprès du service interdépartemental des anciens combattants et victimes de la guerre de Marseille, en qualité d'employée de bureau recrutée sur contrat (4e échelon).

Office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. Mancier (Georges), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, est nommé administrateur civil de classe exceptionnelle à compter du 1er janvier 1951.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Cabinet du ministre.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Sur la proposition du directeur de l'hygiène sociale,

Arrête:

Art. 1er. — M. le docteur Lauzier, médecin du cadre des hôpitaux psychiatriques, médecin-directeur de l'hôpital psychiatrique de la Chartreuse à Dijon, membre du conseil permanent d'hygiène sociale, est nommé conseiller technique du ministère de la santé et de la population pour les questions relatives à la construction et à la modernisation des hôpitaux psychiatriques.

Art. 2. — Le directeur de l'hygiène sociale au ministère de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 octobre 1951.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN LE VERT.

Inspection générale de la santé et de la population.

Par arrêté du 19 octobre 1951, M. le docteur Aujaleu (Eugène), inspecteur général de la santé et de la population, est maintenu en position de détachement en qualité de directeur de l'hygiène sociale, pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 1951.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 10 octobre 1951, a été admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 15 octobre 1951, Mme Bousendorffer, surveillante.

Services extérieurs.

Par arrêté du 16 octobre 1951, a été nommé receveur hors classe, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en cette qualité à la disposition du ministre des affaires étrangères pour le service des affaires allemandes et autrichiennes (articles 99 et 102 de la loi du 19 octobre 1946), M. Kayser, inspecteur principal.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale.

SECRÉTARIAT D'ETAT A LA GUERRE

Par arrêté en date du 11 mai 1951, M. Masson (Pierre) a été nommé commis administratif dans les services extérieurs de la guerre (Intendance) à Metz (Moselle), en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 sur les emplois réservés.

Ministère de la justice.

Suspension temporaire de fonctions.

Il appert d'un jugement du tribunal civil d'Arras siégeant disciplinairement en date du 10 août 1951, que Me Roze (Jacques), huissier audencier au tribunal de première instance d'Arras, demeurant 4, place Adolphe-Lenglet, à Arras, a encouru la peine de la suspension pendant une année à compter du 10 août 1951.

Par le même jugement, le tribunal civil d'Arras a nommé comme administrateur provisoire de l'étude de Me Roze, Me Vaquette, huissier à Arras.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Réunion de commission du mardi 23 octobre 1951.

Commission des finances, à quinze heures. — Local de la commission.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocation de commission.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 24 octobre 1951, à seize heures, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor:

I. — Audition de M. Boisdon, rapporteur au fond de la commission de la législation, sur la proposition (n° 165, année 1950) tendant à obtenir l'étude par le Gouvernement et le vote par le Parlement d'une loi définissant le contenu de la citoyenneté de l'Union française.

II — Examen du projet de rapport fait par Mme Lefaucheux sur la proposition de résolution (n° 218, année 1951) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter d'urgence les lois prévues par la Constitution et déterminant le statut des assemblées locales des territoires d'outre-mer.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 15 octobre au 22 octobre 1951 :

1° Notes et études documentaires.

N° 1538. — Ententes et monopoles dans le monde: Commonwealth britannique ..... 145 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 2.800 francs; un an, 5.500 F.

2° Chroniques étrangères.

Italie, n° 125..... 45 F.
Grande-Bretagne, n° 230..... 45 F.

Abonnement à chacune des six chroniques étrangères: six mois, 200 F; un an, 380 F.

3° Articles et documents.

N° 2257. — Etats-Unis (*L'Amérique dans le monde moderne: sur un livre de George Kennan. — L'Europe et les Américains*) ..... 20 F.

N° 2258. — U. R. S. S. (*Des étudiants anglais en U. R. S. S. — Le développement des kolkhozes*)..... 20 F.

N° 2259. — Grande-Bretagne (*Les élections générales du 25 octobre 1951 : Allocution de M. Clement Attlee à l'ouverture du 50e congrès annuel du Labour Party. — Discours de M. Winston Churchill à Liverpool le 2 octobre 1951*)..... 20 F.

N° 2260. — Vatican (*Allocution de S. S. Pie XII adressée aux membres du congrès mondial de documentation. — Une réforme importante dans l'organisation de l'Eglise*)..... 20 F.

N° 2261. — Orient-Occident (*Les relations turco-arabes et la défense du Moyen-Orient. — Politique du riz*). 35 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 1.600 F; un an, 3.000 F.

4° Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

Le numéro 198 du 16 octobre 1951 présente, notamment: L'évolution de la consommation alimentaire en Europe occidentale. — Production pétrolière mondiale pendant le premier semestre 1951.
Le numéro..... 30 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 775 F; un an, 1.500 F.

5° Cahiers français d'information.

Le numéro 190 du 15 octobre 1951 présente, notamment: L'activité de la Régie nationale Renault. — L'Hôtel Drouot a cent ans.
Le numéro..... 30 F.

Abonnement aux « Cahiers français d'information »: six mois, 360 F; un an, 700 F.

6° Bulletin hebdomadaire de statistique.

Le numéro 181 du 20 octobre 1951 présente, notamment, en variétés statistiques: Statistique trimestrielle des crédits bancaires.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: six mois, 520 F; un an, 1.000 F.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (C. C. P. 9060-98).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis relatif au tirage de la trente-neuvième tranche de la loterie nationale 1951.

Le tirage de la trente-neuvième tranche de la loterie nationale 1951 aura lieu le mercredi 24 octobre 1951, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'étendre, à partir du 28 octobre 1951 aux matériaux d'empierrement goudronnés, les dispositions prévues au chapitre 105 du tarif n°11 pour les sables, cailloux et pierres à macadam, expédiés par wagon de 20 tonnes de Givet à Givet-frontière pour être exportés. (*Paris, le* 18 *octobre* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations participantes, a informé l'administration des travaux publics, des transports et du tourisme, qu'elle mettra en vigueur, le 20 octobre 1951, un 2e supplément au tarif international pour le transport des colis express entre la France, la Belgique, le Luxembourg et la Sarre, d'une part, l'Allemagne (territoire fédéral) d'autre part. (*Paris, le* 13 *octobre* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de proroger jusqu'au 31 octobre 1952 les dispositions du chapitre 103, (§ 1), du tarif n° 3 concernant les dattes exportées. (*Paris, le* 18 *octobre* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire, à partir du 1er décembre 1951, la gare Marly-les-Valenciennes dans la liste des gares destinataires de gravier et sable reprises au chapitre 7, (§ I A, 2°) du tarif n° 11. (*Paris, le* 18 *octobre* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit, à partir du 1er décembre 1951, les dispositions du chapitre 3 (§ IV), du tarif n° 8.

TARIF N° 8

CHAPITRE. 3. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ IV. — **Bois exotiques bruts de sciage ou de fente** (254) (3); **bois exotiques en frises, en lames ou en lattes** (253) (3); **bois exotiques en grume** (258) (3).

De Bassens, Bordeaux (toutes gares), Dunkerque, l'Estaque, le Havre, Marseille (toutes gares), la Rochelle-Pallice, Rouen, Saint-Louis-les-Aygalades, à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

	BARÈMES	
	Minimum.	Maximum.
Par wagon chargé de 5 tonnes:		
Jusqu'à 299 kilomètres	56	47
Au delà	239	230
Par wagon chargé de 7 tonnes:		
Jusqu'à 299 kilomètres	63	54
Au delà	246	237
Par wagon chargé de 10 tonnes:		
Jusqu'à 299 kilomètres	70	61
Au delà	253	244

En aucun cas, la taxe appliquée ne pourra être inférieure à celle résultant des barèmes ci-après:

Par wagon chargé de 5 tonnes: jusqu'à 49 km, barème 53; au delà: barème 249.

Par wagon chargé de 7 tonnes: barème 260.

Par wagon chargé de 10 tonnes: barème 270.

(*Paris, le* 18 *octobre* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations participantes, a informé l'administration des travaux publics, des transports et du tourisme, qu'elle mettra en vigueur, le 1er novembre 1951, un 3e supplément au tarif international pour le transport des colis express entre la France, la Belgique, le Luxembourg et la Sarre, d'une part, l'Allemagne (territoire fédéral) d'autre part. (*Paris, le* 20 *octobre* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a fait connaître à l'administration des travaux publics, des transports et du tourisme, son intention de mettre en vigueur, le 1er novembre 1951, un supplément au tarif international pour le transport de certaines marchandises entre le Danemark et l'Allemagne, d'une part, la France, d'autre part (édition du 15 octobre 1951).

Ce supplément reprend de nouvelles gares expéditrices allemandes qui s'ajoutent à celle figurant dans le tarif spécial 3 (moules).

Le supplément est déposé dans la gare intéressée (Paris-la Chapelle) où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance. (*Paris, le* 20 *octobre* 1951.)

Pour tenir compte:

1° De l'ouverture des gares de Barbentane-Rognonas, le Boulou-Perthus, Carpentrais, Chambéry-Challes-les-Eaux, Espère-Caillac, la Garenne-Bezons (annexe de la Folie), Marignac-Saint-Béat, Morlaix, Orange, Suresnes-Puteaux, le Thor, Trouville-Deauville, Valenciennes et Versailles-Chantiers au service de la douane;

2° De la fermeture de la gare de Toulon à ce service;

3° Des modifications apportées aux attributions des gares de Bale, le Bourget-Drancy, Gennevilliers, Mont-Saint-Martin, Orly, Perpignan, Reims, Saint-Louis (Haut-Rhin), Saint-Etienne-Châteaucreux et la Seyne-Tamaris-sur-Mer;

4° De l'unification des conditions d'ouverture au régime de douane du transit international des gares exportatrices de fruits et légumes, la Société nationale des chemins de fer français a fait part à l'administration des travaux publics, des transports et du tourisme de son intention de mettre en vigueur une nouvelle édition de l'annexe E aux C. G. A. T. M. (liste des gares dans lesquelles la Société nationale des chemins de fer français se charge de l'accomplissement des formalités en douane).

Sauf opposition ministérielle, cette édition entrera en vigueur le 1er novembre 1951. (*Paris, le* 18 *octobre* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, dans le chapitre 6 du tarif n° 5, les nouvelles dispositions suivantes:

CHAPITRE 6. — Région Ouest.

§ I. — **Sucres** (191).

De Nantes-Etat à Chantenay. . . . . .

. . . . . .

§ II. — **Betteraves pour sucreries et distilleries** (190).

(Applicable jusqu'au 30 avril 1952.)

Par wagons chargés à leur capacité complète, sous condition d'une remise journalière d'au moins 500 tonnes pour l'ensemble des gares expéditrices et expédiées suivant un programme établi à l'avance en accord avec la Société nationale des chemins de fer français; des gares situées sur la ligne de Mézidon à Argentan ou à l'Ouest de cette ligne, à destination de la Rivière-Thibouville.

Prix des barèmes résultant de l'application des dispositions du 1° de l'article 49 des conditions générales d'application des tarifs marchandises aux barèmes minimum et maximum prévus au chapitre 1er du présent tarif.

Lorsqu'un même destinataire aura pris et respecté l'engagement de recevoir par chemin de fer, sauf exceptions concertées, la totalité de son trafic de betteraves de toutes provenances pendant une période de six mois, il sera accordé à ce destinataire, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payés par application des prix prévus ci-dessus, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, pour les transports effectués dans les conditions fixées au présent paragraphe, une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour ces derniers transports des réductions suivantes:

15 p. 100 pour la fraction de tonnage kilométrique comprise entre 500.000 et 1 million de tonnes kilomètres;

20 p. 100 pour la fraction de tonnage kilométrique en excédent de 1 million de tonnes kilométriques,

sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 12 p. 100. (*Paris, le* 18 *octobre* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une propostion tendant à compléter, comme suit, le chapitre 3 du tarif n° 18:

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

§ VI. — **Chaux vive en morceaux, emballée, destinée au traitement de la vigne et autres végétaux** (604) (2); **fleur de chaux grasse, éteinte et ventilée, titrant au moins 65 p. 100 d'oxyde de calcium (chaux non hydratée), destinée au traitement de la vigne et autres végétaux** (610) (2).

En provenance d'un établissement producteur situé sur le territoire français et desservi directement par une gare de la Société nationale des chemins de fer français et expédiées par cet établissement de la gare le desservant à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

	BARÈMES APPLICABLES par wagon chargé de :	
	10 tonnes.	15 tonnes.
Jusqu'à 199 kilomètres	53	58
De 200 à 299 kilomètres	146	151
Au delà	238	243

Lorsque le tonnage remis, dans les conditions indiquées ci-dessus, par un même établissement producteur au départ d'une même gare dépassera annuellement 1.500 tonnes, il sera accordé à cet établissement, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix du présent paragraphe, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages remis par ledit établissement au départ d'une même gare et transportés aux conditions du présent paragraphe, des réductions suivantes:

20 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 1.500 tonnes et 3.000 tonnes;

30 p. 100 pour le tonnage en excédent de 3.000 tonnes,

sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 20 p. 100.

(*Paris, le* 18 *octobre* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 1er décembre 1951, comme il est indiqué ci-après, les dispositions du paragraphe III (16°, I) de l'annexe A aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises (tarif des opérations accessoires).

16° **Frais pour formalités en douane** (art. 86, chiffre III des C. G.).

DISPOSITIONS ACTUELLES

	A	B
	francs.	francs.
I. — *Taxes pour formalités en général.*		
. . . . .	. . . . .	. . . . .
Transports par wagon:		
Marchandises rangées dans les 1re, 2e et 3e séries du tarif général et marchandises non rangées dans une série du tarif général (3):		
a) Emballées, par wagon	1.499	931
b) Non emballées:		
Agrumes en provenance d'Espagne, par wagon	1.193	408
Autres marchandises, par wagon	596	408
Marchandises rangées dans la 4e série du tarif général, emballées ou non, liquides transportés en wagons-réservoirs, en wagons-jarres ou en cadres-citernes, par wagon	596	408
. . . . .	. . . . .	. . . . .

NOTA. — Lorsqu'un envoi se compose de marchandises qui ne sont pas toutes passibles des mêmes taxes, ces taxes sont calculées séparément pour chaque catégorie de marchandises soumises à la même taxation. Toutefois, s'il y a avantage pour l'expéditeur, la taxe est établie comme si le poids total de l'envoi était exclusivement constitué par la marchandise taxée au prix le plus élevé.

. . . . . .

DISPOSITIONS PROPOSÉES

	A	B
	francs.	francs.
I. — *Taxes pour formalités en général.*		
. . . . .	. . . . .	. . . . .
Transports par wagon:		
Marchandises emballées (3), par wagon	1.499	931
Marchandises non emballées (3):		
Agrumes en provenance d'Espagne, par wagon	1.193	408
Autres marchandises ainsi que les liquides transportés en wagons-réservoirs, en wagons-jarres ou en cadres-citernes, par wagon	596	408
. . . . .	. . . . .	. . . . .

NOTA. — Lorsqu'un transport par wagon est composé de marchandises emballées et de marchandises non emballées, la taxe est calculée comme si le transport était composé en totalité de marchandises emballées.

Si un envoi se compose de marchandises soumises à des régimes douaniers différents, les taxes sont calculées séparément pour chaque catégorie de marchandises passibles des mêmes taxes. Toutefois, s'il y a avantage pour l'expéditeur, la taxe est établie comme si le poids total de l'envoi était exclusivement constitué par la marchandise taxée au prix le plus élevé.

. . . . . .

(*Paris, le* 18 *octobre* 1951.)

2° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

Autorisations provisoires.

15 *octobre* 1951. — **Chemins de fer départementaux.** — Proposition du 1er octobre 1951 tendant à porter à 5 F par km le prix à percevoir pour le transport des voyageurs et à relever dans une proportion équivalente les autres prix « voyageurs » contenus dans la tarification en vigueur sur le réseau Vivarais-Lozère. (*Journal officiel* du 9 octobre 1951.)

Autorisation de mise en application provisoire des dispositions proposées à dater du 15 octobre 1951, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

18 *octobre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 4 octobre 1951 tendant à la création d'un tarif international pour le transport des endives expédiées par wagon complet de certaines gares belges à destination de Paris-la-Chapelle, *via* Feignies-frontière. (*Journal officiel* du 9 octobre 1951.)

Autorisation de mise en application provisoire de ces dispositions à dater du 1er novembre 1951, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	19 octobre — Cours relevés après Bourse	DEVISES	22 octobre 1951 — Cours relevés avant Bourse	22 octobre 1951 — Cours cotés en Bourse
350 ..	350 ..	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	350 ..
704 50	.... ..	Belgique (100 francs)	.... ..	704 50
1224 ..	1224 ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1223 50
8075 ..	8075 ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8075 ..
164 10	.... ..	Côte Fse des Somalis 100 f. Djib.)	.... ..	163 60
332 70	.... ..	Canada (1 dollar)	.... ..	333 60

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1931
DE LA
Société d'éclairage électrique de Cannes.

Amortissement 1951.

1° 592 obligations rachetées et amorties;

2° Liste numérique: *a*) des 426 obligations sorties au tirage du 12 octobre 1951, formant le complément de l'amortissement, remboursables à partir du 15 novembre 1951 avec le coupon du 15 mai 1952 attaché à 1.000 F; *b*) des obligations amorties aux tirages antérieurs à 1951 et restant à présenter au remboursement.

NOTA. — Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros des titres indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
26	49	5.230	50
35 à 37	49	5.261 et 5.262	49
101 à 105	48	5.270	49
547 à 550	51	6.181 à 6.190	50
561 à 569	51	6.264 à 6.270	44
631 et 632	47	6.591 à 6.596	50
701 à 710	49	7.151 et 7.152	51
721 à 730	51	7.560	48
904 et 905	51	7.561 à 7.570	50
931 à 934	50	7.571 et 7.572	50
961	47	7.693 à 7.696	51
1.049 et 1.050	51	7.698 à 7.700	51
1.462 à 1.470	51	7.891 à 7.900	51
1.471 à 1.473	50	7.919	48
1.475	50	7.943 à 7.948	51
1.478 à 1.480	50	8.020	44
1.651 et 1.652	49	8.152 à 8.154	48
2.043 à 2.046	51	8.161	51
2.048	51	8.261 à 8.270	51
2.075	47	8.416 à 8.420	51
2.276 à 2.280	51	8.761 à 8.770	51
2.291 à 2.295	49	8.962	49
2.617 à 2.620	51	9.002 à 9.010	50
2.641 à 2.650	50	9.091 à 9.100	51
3.253	50	9.125 et 9.126	51
3.273 à 3.276	50	9.733	51
3.314 à 3.318	48	10.113 et 10.114	51
3.471 à 3.475	51	10.241 à 10.247	51
3.480	51	10.297	48
3.491	51	10.336	49
3.494 et 3.495	51	10.664	51
3.498 à 3.500	51	10.681	51
3.561 à 3.570	50	10.685 à 10.688	51
3.621 à 3.624	49	10.860	51
3.629 et 3.630	49	10.891 à 10.900	51
3.759 et 3.760	48	10.942 à 10.945	50 Opp.
4.037 à 4.040	48	11.061 à 11.063	50
4.564 et 4.565	49	11.065	50
4.661 à 4.670	51	11.068 à 11.070	50
4.791 à 4.797	50	11.071 à 11.079	49
5.222	50	11.111 à 11.120	50
5.226	50	11.281 et 11.282	50
11.286 à 11.288	50	17.731 à 17.740	51
11.501 et 11.502	49	17.827	48
11.506 à 11.510	49	17.961 à 17.968	51
11.841 à 11.848	51	18.386 à 18.390	45
12.119 et 12.120	51	18.405 à 18.410	50
12.573 et 12.574	48	18.821 à 18.830	48
12.601 à 12.603	51	19.061 à 19.064	51
12.671 à 12.673	50	19.069 et 19.070	51
12.778 à 12.780	51	19.147 à 19.150	49
13.091 à 13.094	51	19.182 à 19.186	45
13.163 et 13.164	49	19.222	50
13.166	49	19.919 et 19.920	44
13.731 à 13.740	51	20.106 à 20.110	49
13.751 à 13.760	51	20.232 à 20.239	51
13.761 à 13.763	51	20.336 à 20.340	51
13.765	51	20.432 à 20.436	51
13.823 à 13.825	50	20.531 à 20.540	51
14.250	51	20.755 et 20.756	50
14.630	51	20.759 et 20.760	50
15.112 à 15.115	51	20.879 et 20.880	50
15.120	51	20.963 et 20.964	51
15.141 à 15.150	51	21.321 à 21.330	51
15.215 à 15.219	44	21.362 à 21.364	47
15.281 à 15.283	51	21.971 à 21.980	51
15.641 à 15.643	51	22.332 à 22.340	51
15.913 à 15.917	49	22.416 à 22.420	51
15.975	50	22.421 à 22.423	51
16.061 à 16.068	50	22.429 et 22.430	51
16.315 et 16.316	50	22.539 et 22.540	51
16.455 à 16.460	51	22.566 à 22.570	51
16.541 et 16.542	51	22.641	51
16.685 à 16.690	50	22.643 à 22.650	51
16.691 et 16.692	50	22.871 à 22.880	51
16.832 à 16.839	51	23.440	48
16.875	51	23.468 à 23.470	51
16.879 et 16.880	51	23.515 à 23.520	49
16.905 à 16.910	51	23.551 à 23.560	51
16.992 à 16.997	51	23.861 à 23.870	51
17.035	50	23.901	51
17.133 et 17.134	50	23.903 à 23.910	51
17.145	45	23.921 à 23.930	51
17.351 et 17.352	51	24.069 et 24.070	49
17.358 à 17.360	51	24.301 à 24.306	48
17.542 à 17.550	50	24.901 à 24.910	50
17.707 et 17.708	47		

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS 3 3/4 0/0 1945 DE 5.000 F
DE LA
société Energie électrique du littoral méditerranéen.

Les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la société Energie électrique du littoral méditerranéen sont informés que l'amortissement du 1er janvier 1952 a été réalisé par voie de rachats en Bourse.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

SOCIETE ANONYME des USINES DIOR

AU CAPITAL DE 151.578.000 F

SIÈGE SOCIAL: SAINT-NICOLAS, PRÈS GRANVILLE (MANCHE)

R. C.: Granville n° 41.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 145 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le huitième amortissement est prévu pour le 15 novembre 1951.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en octobre 1951.

Titres restant à rembourser.

Néant.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Emprunt 5 1/2 0/0 1937.

Liste des 2.840 numéros d'obligations sorties au tirage du 4 octobre 1951 et remboursables à partir du 15 novembre 1951.

OBLIGATIONS DE 1.000 F

171 à 180	11.411 à 420	22.991 à 23.000	34.361 à 370
211 à 220	11.591 à 600	23.732 à 740	34.821 à 824
285 à 290	11.784 à 790	23.741 à 747	34.828 à 830
321 à 330	12.271 à 280	23.881 à 890	34.951 à 960
421 à 430	12.321 à 330	24.001 à 010	35.411 à 420
641 à 644	13.051 à 060	24.161 à 170	35.641 à 650
851 à 860	13.241 à 250	24.421 à 430	35.771 à 780
1.078 et 079	13.861 à 870	25.061 à 070	35.941 à 950
1.723 à 730	14.281 à 290	25.151 à 160	35.991 à 36.000
1.951 et 952	14.501 à 503	25.201 à 203	36.231 à 240
1.955 à 960	14.929 et 930	25.871 à 875	36.781 à 790
2.178 à 180	15.251 à 260	25.877 à 880	36.999
2.391 à 400	16.291 à 300	25.881 à 890	37.451
2.631 à 640	16.951 à 960	25.961 à 970	37.457
2.661 à 670	17.143 à 150	26.904 à 910	37.231 à 240
3.191 à 200	17.221 à 226	27.361 à 370	37.291 à 300
3.291 à 300	17.318 à 320	27.891 à 900	37.341 à 350
3.351 à 360	17.471 à 480	28.061 à 070	38.421 à 430
3.541 à 550	17.551	29.021 à 026	38.641 à 650
3.891 à 900	17.556 à 560	29.201 à 210	39.511 à 520
4.331 à 339	17.611 à 620	29.281 à 290	39.591 à 600
4.431 à 440	17.881 à 890	29.591 à 600	39.621 à 630
5.591 à 600	18.091 à 100	29.781 et 782	39.681 à 690
6.401 à 410	18.201 à 203	29.788 à 790	39.731 à 740
6.531 à 533	18.206 à 210	29.931 à 940	39.761 à 770
6.621 à 627	18.211 à 220	29.941 à 950	41.441 à 450
6.801 à 810	18.721 à 730	30.661 à 670	41.511 à 520
6.961 et 962	18.811 à 820	30.691 à 700	41.711 à 720
6.968 à 970	19.521 à 530	31.321 à 330	42.071 à 080
7.001 à 008	19.571 à 577	31.391 à 400	42.721 à 730
7.161 à 170	19.941 à 950	31.691 à 700	43.011 à 020
7.801 à 810	20.061 à 070	32.022 à 030	43.451 à 460
8.131 à 140	20.141 à 149	32.031 à 040	43.821 à 823
8.551 à 560	20.411 à 420	32.163 à 170	43.827 à 830
8.571 à 580	21.001 à 010	32.191 à 200	43.991 à 44.000
9.331 à 340	21.265 à 270	32.261 à 270	44.211 à 220
9.341 à 350	21.571 à 580	32.281 à 290	44.331 à 340
9.511 à 520	22.141 à 150	32.591 à 600	44.521 à 525
9.571 à 580	22.571 à 580	32.631 à 640	44.601 à 610
9.761 à 770	22.701 à 710	33.431 à 440	46.021 à 030
9.781 à 790	22.811		
11.071 à 080	22.814 à 820		

46.121 à 130	9.981 à 986	13.231 à 240	18.691 à 700
46.451 à 456	9.990	13.311 à 320	18.891 à 894
46.458 à 460	10.251 à 260	14.131 à 140	18.897
46.573	10.301 à 310	14.441 à 443	18.899 et 900
46.961 à 970	10.921 à 927	14.449 et 450	18.901 à 910
47.541 à 550	11.731 à 740	14.595 à 600	19.151 à 160
47.701 à 710	12.161 à 170	15.191 à 200	19.411 à 420
48.171 à 177	12.441 à 450	15.491 et 492	19.661 à 670
48.179 et 180	12.491 à 500	15.494 à 497	20.261 à 270
48.321 à 330	12.671 à 680	15.500	21.161 à 170
48.431 à 439	12.681 à 696	15.601 à 610	21.371 à 380
48.731 à 740	12.701 à 710	16.451 à 454	22.931 à 940
48.841 à 850	12.711 à 720	16.458 à 460	23.961 à 969
49.016 à 020	12.931	16.531 à 540	24.621 à 628
49.051 à 057	12.933 à 940	16.911 à 920	25.397 à 399
49.291 à 300	13.221 à 225	17.591 à 600	
49.811 à 813	13.227 à 230	17.747 à 749	
49.818 à 820			
50.031 à 040			
51.891 à 900			
52.101 à 110			
52.121 à 130			
53.405 à 410			
53.771 à 774			
54.291 à 300			
54.341 à 350			
54.621 à 630			
54.701 à 710			
54.781 à 790			
54.981 à 990			
55.051 à 060			
55.471 à 480			
56.020			
56.571 à 580			
56.641 à 650			
57.021 à 030			
57.291 à 300			
57.551 à 560			
58.261 à 270			
59.011 à 020			
59.279 et 280			

OBLIGATIONS DE 5.000 F

59.643 et 644	62.069 et 070	63.527 et 528	65.213 et 214
59.713 et 714	62.197 et 198	63.559 et 560	65.227 et 228
59.763 et 764	62.205 et 206	63.573 et 574	65.253 et 254
59.829 et 830	62.303 et 304	63.627 et 628	65.297 et 298
59.845 et 846	62.329	63.629 et 630	65.307 et 308
59.995 et 996	62.335 et 336	63.665 et 666	65.321 et 322
60.027 et 028	62.365 et 366	63.733 et 734	65.385 et 386
60.081 et 082	62.507 et 508	63.813 et 814	65.463 et 464
60.183 et 184	62.585 et 586	63.911 et 912	65.485 et 486
60.303 et 304	62.623 et 624	63.923 et 924	65.641 et 642
60.307 et 308	62.721 et 722	64.115 et 116	65.647 et 648
60.375 et 376	62.725 et 726	64.139 et 140	65.679
60.395 et 396	62.765 et 766	64.145 et 146	65.827
60.425 et 426	62.811 et 812	64.189 et 190	65.849 et 850
60.539	62.853 et 854	64.385 et 386	65.859 et 860
60.683 et 684	62.895 et 896	64.477 et 478	65.867 et 868
60.801 et 802	62.933 et 934	64.497 et 498	65.915 et 916
60.909	63.168	64.673 et 674	65.933 et 934
60.979 et 980	63.427 et 428	64.757 et 758	65.949 et 950
61.304	63.457 et 458	64.877 et 878	65.951 et 952
61.311 et 312	63.496	64.949 et 950	65.959 et 960
61.447 et 448	63.501 et 502	65.021 et 022	65.961 et 962
61.599	63.507 et 508	65.201 et 202	65.999 et 66.000
62.057 et 058	63.515 et 516	65.209 et 210	

66.003 et 004	
66.044	
66.065 et 066	
66.115 et 116	
66.141 et 142	
66.151 et 152	
66.201 et 202	
66.203 et 204	
66.209 et 210	
66.303 et 304	
66.342	
66.361 et 362	
66.427 et 428	
66.437 et 438	
66.439 et 440	
66.459 et 460	
66.471 et 472	
66.487 et 488	
66.499 et 500	
66.501 et 502	
66.503 et 504	
66.539 et 540	
66.547	

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 19 avril 1951, pages 3956 et suivantes.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Emprunt 5 1/2 0/0 1937.

Liste des 1.140 numéros d'obligations sorties au tirage du 4 octobre 1951 et remboursables à partir du 15 novembre 1951.

OBLIGATIONS DE 1.000 F

341 à 343	4.830	9.981 à 986	13.231 à 240
345 à 347	4.941 et 942	9.990	13.311 à 320
481 à 490	4.945 à 950	10.251 à 260	14.131 à 140
951 à 960	5.671 à 680	10.301 à 310	14.441 à 443
1.151 à 160	5.771 à 780	10.921 à 927	14.449 et 450
1.370	6.133 à 140	11.731 à 740	14.595 à 600
2.141 à 150	6.261 et 262	12.161 à 170	15.191 à 200
2.721 et 722	6.264 à 270	12.441 à 450	15.491 et 492
2.725 à 730	6.541 à 550	12.491 à 500	15.494 à 497
2.781 et 782	8.091 à 100	12.671 à 680	15.500
2.790	8.291 et 292	12.681 à 696	15.601 à 610
2.871 à 880	8.295 à 300	12.701 à 710	16.451 à 454
3.291 à 300	8.821 à 830	12.711 à 720	16.458 à 460
3.581 à 590	9.271 à 280	12.931	16.531 à 540
3.841	9.491 à 496	12.933 à 940	16.911 à 920
3.845 à 850	9.499 et 500	13.221 à 225	17.591 à 600
4.671 à 680	9.571 à 580	13.227 à 230	17.747 à 749
4.821 à 826	9.871 à 880		

18.691 à 700	
18.891 à 894	
18.897	
18.899 et 900	
18.901 à 910	
19.151 à 160	
19.411 à 420	
19.661 à 670	
20.261 à 270	
21.161 à 170	
21.371 à 380	
22.931 à 940	
23.961 à 969	
24.621 à 628	
25.397 à 399	

OBLIGATIONS DE 5.000 F

25.512 et 513	26.672 et 673	27.056 et 057	27.352 et 353	27.554 et 555
25.566 et 567	26.712 et 713	27.076 et 077	27.360 et 361	27.556 et 557
25.600 et 601	26.766 et 767	27.084 et 085	27.366 et 367	27.602 et 603
25.708 et 709	26.768 et 769	27.127	27.374 et 375	27.608 et 609
25.864 et 865	26.788	27.176 et 177	27.414 et 415	27.614 et 615
25.870 et 871	26.902 et 903	27.186 et 187	27.428 et 429	27.630 et 631
26.180	26.910 et 911	27.192 et 193	27.436 et 437	27.656 et 657
26.192 et 193	26.942 et 943	27.238 et 239	27.454 et 455	27.684 et 685
26.410 et 411	26.946	27.270 et 271	27.504 et 505	27.696 et 697
26.528 et 529	26.958 et 959	27.276 et 277	27.508 et 509	27.702 et 703
26.548 et 549	27.016 et 017	27.296 et 297	27.528 et 529	27.710 et 711
26.642 et 643	27.020 et 021			

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 19 avril 1951, pages 3956 et suivantes.

SOCIETE DES PRODUITS AZOTES

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 400.000.000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL: 3, RUE LA BOÉTIE, PARIS

R. C.: Seine 137408.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 20.000 obligations 6 1/2 0/0 de 10.000 F nominal faisant partie d'un emprunt d'un montant nominal maximum de 200.000.000 de francs émis conformément à la décision du conseil d'administration du 11 mai 1951, en vertu des pouvoirs conférés par l'article 17 des statuts.

Dates des amortissements et nombre d'obligations à amortir.

15 juin 1952....	1.332	15 juin 1957....	1.334	15 juin 1962....	1.334
— 1953....	1.334	— 1958....	1.332	— 1963....	1.334
— 1954....	1.332	— 1959....	1.334	— 1964....	1.334
— 1955....	1.334	— 1960....	1.332	— 1965....	1.334
— 1956....	1.332	— 1961....	1.334	— 1966....	1.334

Total: 20.000 obligations.

COMPTOIR LINIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 625 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 20, PLACE MALESHERBES, A PARIS (17e)

Registre du commerce: Seine n° 284888 B.

Obligations 5.000 *F nominal* 4 0/0 1945.

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société anonyme Comptoir linier a procédé au rachat en Bourse des 210 obligations 4 0/0 de 5.000 F nominal, émises en 1945, dont l'amortissement était prévu pour le 15 décembre 1951.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Les trois amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du* 28 *février* 1946.)

Société d'Applications Générales d'Electricité et de Mécanique
(S. A. G. E. M.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 6, AVENUE D'IÉNA, A PARIS
R. C.: Seine n° 216241 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 *de* 5.000 *F.*

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er décembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1947 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

CLAUDON RICHARD & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 60.800.000 F
SIÈGE SOCIAL: 12 A 20, RUE COURTÉPÉE, DIJON (CÔTE-D'OR)
Registre du commerce: Dijon n° 627.

Obligations 5 1/4 0/0 1947 *de* 5.000 *F.*

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er décembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1948 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

BILANS DE SOCIÉTÉS

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 525.000.000 de francs

Siège social : 45, rue Saint-Dominique, 45 — PARIS

(R. C.: Seine 28531.)

SITUATION AU 30 JUIN 1951

ACTIF

Espèces en caisse, au Trésor et à la Banque de France		17.361.436.630 »
Avoirs dans les banques et chez les correspondants		608.259.382 »
Valeurs du Trésor ou garanties par l'Etat		2.163.773.700 »
Titres divers en portefeuille		40.960.897 »
Immeubles		411.569.118 »
Escomptes et pensions d'effets représentatifs de crédits à moyen terme (art. 58 des statuts)		6.368.687.255 »
Avances à moyen terme:		
Sur ressources diverses de la société	30.953.176.548 »	
Sur avances du fonds de modernisation et d'équipement	34.766.044.965 »	
Sur le produit d'emprunts gagés par annuités de l'Etat (conventions des 7 juillet 1919, 10 décembre 1937 et 11 février 1944)	24.463.458 »	
		65.743.684.971 »
Fonds d'emprunts gagés déposés au Trésor pour de nouvelles avances à moyen terme (conventions des 7 juillet 1919, 10 décembre 1937 et 11 février 1944)		1.425.536.542 »
Engagements de l'Etat au titre d'opérations effectuées pour son compte (conventions des 7 juillet 1919, 12 février 1934, 30 août 1937 et 6 mai 1941)		183.711.243.920 »
Débiteurs divers		90.341.335 »
Crédits d'acceptation de traites pour le compte de l'Etat (convention du 4 décembre 1940)		155.962.842.138 »
Comptes d'ordre et divers		2.350.729.886 »
		436.239.065.774 »

PASSIF

Capital social		525.000.000 »
Réserves:		
Légale		52.500.000 »
Générale		750.000.000 »
Immobilière		40.000.000 »
Provision pour risques de mobilisation de crédits à moyen terme		550.000.000 »
Provision spéciale pour risques d'avances à moyen terme (convention du 7 juillet 1919)		582.644.877 »
Bons et obligations en circulation:		
Bons et obligations non gagés par annuités de l'Etat (valeur d'émission)	23.622.150.000 »	
A ajouter: primes de remboursement courues	2.550.599 »	
		23.624.700.599 »
Obligations gagées par annuités de l'Etat (valeur d'émission)	184.521.506.000 »	
A ajouter: primes de remboursement courues	649.737.920 »	
		185.171.243.920 »
Avances du fonds de modernisation et d'équipement		42.022.219.331 »
Bons et obligations amortis et coupons échus non présentés		1.119.321.748 »
Créditeurs divers		1.108.307.802 »
Fonds en compte avec l'Etat et les trésoriers-payeurs généraux		13.892.611.623 »
Provisions de l'Etat pour le service des emprunts gagés et le règlement des traites		5.210.913.505 »
Acceptations de traites émises en règlement de dépenses publiques (convention du 4 décembre 1940)		155.962.842.138 »
Comptes d'ordre et divers		5.626.760.231 »
		436.239.065.774 »

HORS BILAN

Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à moyen terme (art. 58 des statuts)	103.928.422.775 »
Effets représentatifs de crédits à moyen terme circulant sous endos du Crédit national (art. 58 des statuts)	50.128.386.152 »

Le directeur général,
BRUNET.

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA REPARATION DES DOMMAGES CAUSES PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 525.000.000 de francs

Siège social : 45, rue Saint-Dominique, 45 — PARIS

(R. C.: Seine 28531.)

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT. — SITUATION AU 30 JUIN 1951

Règlement d'allocations pour la reconstruction.

Paiements d'allocations		804.400.992.757	Produits d'emprunts du Crédit national gagés par annuités de l'Etat.		84.088.386.050
Disponibilités		76.455.636.752	Produits de bons de la reconstruction et d'emprunts de groupements de sinistrés		6.979.800.246
			Versements de la caisse autonome de la reconstruction		730.123.030.373
			Versements de l'Etat et reversements de paiements		705.728.613
			Règlements en instance de versement au Trésor:		
			Par traites	115.285.844	
			Par titres	1.897.779.000	
					2.013.064.844
			Fonds en compte avec la caisse autonome de la reconstruction		56.946.619.383
		880.856.629.509			880.856.629.509

Avances spéciales pour le compte de l'Etat.

Avances spéciales pour le compte de l'Etat à des entreprises industrielles et commerciales:				
Avances à l'industrie cinématographique	1.163.265.484			
Autres avances	160.924.890			
		1.324.190.374		
Avances aux coopératives de gestion et groupements de reconstruction (Loi du 31 décembre 1947)		55.298.714		
Avances spéciales pour le compte du fonds de modernisation et d'équipement		37.953.238.893		
		39.332.727.981	Versements de l'Etat	39.332.727.981

Plan de relèvement européen (aide américaine).

Sommes mises à la disposition du Gouvernement français		657.000.000.000	Produit de l'aide intérimaire américaine	25.060.000.000
Frais de transport des colis-dons (accord du 28 juin 1948)		427.148.133	Produit de l'aide américaine (plan Marshall)	670.177.988.058
Prélèvement de 5 p 100 (accord du 10 juillet 1948)		31.378.440.053		
Disponible bloqué en compte à la Banque de France		6.432.399.872		
		695.237.988.058		695.237.988.058

NOTA. — Les postes afférents aux règlements de dommages (guerre 1914-18), payements de subventions aux collectivités et opérations financières pour le compte de l'Etat ne figurent pas sur la présente situation, les chiffres étant sans changement sur la situation précédente.

Le directeur général,
BRUNET.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

19 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Le Goujon miradouzain.** Modification aux statuts. Siège social: mairie de Miradoux.

19 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Dispensaire Sainte-Hélène d'Ivry-Port.** Dissolution. Siège social: 41, rue de Seine, Ivry.

20 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. Modifications apportées aux statuts et au titre de l'Association des familles Institution Sainte-Ursule, qui devient **Association d'éducation populaire Sainte-Ursule.** Siège social: 10, rue Danton, Dijon

24 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Montredon-Pétanque.** But: pratique du sport boules dit pétanque. Siège social: café du Peuple, Montredon.

24 septembre 1951. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Club sportif pugiliste givetois.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: mairie de Givet.

25 septembre 1951. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire d'Arradon.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: salle Saint-Pierre, Arradon.

25 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Les Compagnons du Der.** But: propagation de l'art théâtral. Siège social: mairie de Montier-en-Der.

26 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **Rail-Boules nolaytois.** But: pratique et développement du sport boules, comprenant entraînement et compétitions. Siège social: café de la Gare, 47, avenue Carnot, Nolay.

26 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. L'Aéro-Club de Blida-Mitidja change son titre et devient **Aéro-Club de la Mitidja.** Siège social: place Clemenceau, Blida.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture du Nord. L'**Amicale des facteurs des postes de Tourcoing** transfère son siège social de la rue Sainte-Barbe, Tourcoing, au café de la brasserie Mons-en-Barœul, 25, Grand'Place, Tourcoing.

27 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association d'éducation populaire de Briatexte.** But: assurer le fonctionnement matériel des écoles libres, et notamment des écoles catholiques de Briatexte. Siège social: école libre de garçons, Briatexte.

28 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association d'éducation populaire de Thury-Harcourt.** But: école catholique de Thury-Harcourt. Siège social: rue de Condé, Thury-Harcourt.

28 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association d'éducation populaire de l'école catholique de Saint-Martin-de-Connée.** But: organisation, fonctionnement matériel, rémunération des maîtres de l'école libre, et spécialement de l'école catholique de Saint-Martin-de-Connée. Siège social: école libre, Saint-Martin-de-Connée.

28 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. Association d'enseignement libre et d'éducation populaire **L'Avenir** de Notre-Dame-du-Pont. But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: école Notre-Dame-du-Pont, rue Jean-Jaurès, Lanester.

28 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association d'éducation populaire.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école paroissiale. Siège social: 28, rue du Maréchal-Foch, Luc-sur-Mer.

28 septembre 1951. Déclaration à la préfecture des Landes. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Gabarret.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours organisés pour le perfectionnement de l'instruction du corps et venir en aide aux membres actifs dans le besoin. Siège social: mairie de Gabarret.

28 septembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Fédération des ciné-clubs algériens.** But: coordonner les efforts des clubs cinématographiques en vue d'un meilleur rendement dans le domaine de l'expansion de la culture cinématographique. Siège social: 1, rue Manégat, Oran.

29 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Mlle Louis.** But: étude de toutes questions pouvant intéresser les enfants; encaissement et répartition de toutes sommes ou indemnités qui pourraient être allouées à cette école, sous quelque forme que ce soit et, d'une manière générale, prise en considération de toutes questions intéressant ses membres. Siège social: 30, rue du Général-Leclerc, Deauville.

29 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Club ibérique carcassonnais.** But: pratique de tous les sports. Siège social: café Glacier, boulevard Commandant-Roumens, Carcassonne.

29 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association d'éducation populaire de l'institution Marcorelles.** But: gérance financière de l'institution. Siège social: 12, rue Vallat, Montpellier.

29 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association amicale des anciens de la Sève** transfère son siège social de Paris, 14, rue Georgette-Agutte, à Rantigny (Oise), préventorium La Sève, château de Veaux, et modifie ses statuts.

29 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Nantes. **Fédération départementale du Mouvement national d'épargne de la Loire-Inférieure.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: crédit municipal de Nantes.

29 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Les Foyers du Rayon.** But: maintenir et réserver l'esprit d'union et d'entr'aide entre ses adhérents. Siège social: 16, avenue Benoit-Lévy, Saint-Mandé.

1er octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Association d'éducation populaire de l'école libre du Sacré-Cœur de Marsais.** But: gestion financière de l'école. Siège social: école libre du Sacré-Cœur de Marsais.

1er octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Peillac.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: école libre de filles, Peillac.

1er octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Comité cantonal des fêtes scolaires du canton d'Ecouen.** But: développement de l'éducation physique dans les écoles primaires et organisation de fêtes cantonales de plein air. Siège social: école de garçons du Centre, Sarcelles.

1er octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association locale du Mouvement national d'épargne de Ligueil.** But: défense et développement de l'épargne dans le cadre du Mouvement national d'épargne. Siège social: mairie de Ligueil.

2 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Association d'éducation populaire de l'école Savart de Saint-Michel.** But: organisation et fonctionnement matériel de l'école Savart de Saint-Michel; création et propagation d'œuvres d'enseignement. Siège social: 18, boulevard Savart, Saint-Michel.

2 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. **Association d'éducation populaire de l'école Sainte-Elisabeth.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre. Siège social: rue de la Venelle-aux-Lièvres, Ver-sur-Mer.

2 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association d'éducation populaire Saint-Jean-Bosco de Saint-Maurice-des-Noues.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école libre de garçons de Saint-Maurice-des-Noues.

3 octobre 1951. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association des familles rurales de Saumeray.** But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales; respect de la moralité publique; lutte contre les fléaux sociaux; développement du sens familial par une propagande et un enseignement appropriés. Siège social: mairie de Saumeray.

3 octobre 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Comité de défense contre la grêle.** But: défense des cultures, toitures, et généralement toutes choses pouvant être endommagées par la grêle et par l'emploi de fusées paragrêles. Siège social: salle des fêtes, Corné.

3 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Club cycliste Crespin—Blanc-Misseron.** But: développement du sport cycliste sous toutes ses formes. Siège social: café Entre-Deux-Bois, Crespin.

4 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Union sportive de la vallée d'Orthe.** But: les sports, arts, cinéma, théâtre et toute activité susceptible de former les jeunes, ainsi que le choix des moniteurs et l'organisation matérielle de ladite association. Siège social: place de l'Eglise, Saint-Martin-de-Connée.

4 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Laval. **Association d'éducation populaire des écoles catholiques de Mézangers.** But: organisation, fonctionnement matériel, rémunération des maîtres des écoles libres, et spécialement des écoles catholiques de Mézangers. Siège social: école Saint-Joseph, Mézangers.

4 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Association locale du Mouvement national d'épargne de Beaumes-de-Venise.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Beaumes-de-Venise.

[illegible] octobre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association d'éducation populaire de l'école catholique des filles de Coëtmieux.** But: assurer par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc de Coëtmieux.

5 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Var. **Association d'éducation populaire.** But: fonctionnement de l'école Sainte-Marthe, Draguignan. Siège social: institution Sainte-Marthe, route de Montferrat, Draguignan.

5 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Les Ardents.** But: développement du tir aux armes, protection et développement du gibier, destruction des nuisibles, répression du braconnage. Siège social: 61, rue des Pêcheurs, Rosendaël.

5 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association d'éducation populaire de la Batie-d'Andaure.** But: entretenir l'école libre de la Batie-d'Andaure et prendre toutes mesures utiles pour assurer et favoriser son fonctionnement; créer et entretenir d'autres écoles libres si elle le juge utile. Siège social: école libre de la Batie-d'Andaure.

5 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association d'enseignement, d'éducation populaire, de sports et de préparation militaire pour la population de la commune du Sourn.** But: enseignement, éducation populaire, sports et préparation militaire. Siège social: salle de patronage, le Sourn.

5 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Syndicat de chasse du Cormier.** But: répression du braconnage, conservation du gibier, achat de reproducteurs, respect de la propriété. Siège social: chez M. Bienvenu (Marc), au Cormier, commune d'Yzeures.

5 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire du quartier de la Madeleine,** à Vannes. But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: école Nicolazic, rue Jean-Gougaud, Vannes.

5 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. **Association amicale de parents d'élèves de l'institution Notre-Dame.** But: gestion financière et soutien de l'école libre dite Institution Notre-Dame. Siège social: rue des Fossés, Nontron.

5 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Amicale des sapeurs-pompiers de Chocques.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours pour perfectionnement de l'instruction du corps des sapeurs-pompiers. Siège social: mairie de Chocques.

6 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Avenir de Sauzon,** association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Sauzon. But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: patronage de Sauzon.

6 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de l'école Jehanne-d'Arc,** à Vannes. But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: école Jehanne-d'Arc, Vannes.

6 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Association d'éducation populaire de l'école catholique de Saint-Pardoux,** Latour-d'Auvergne. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre. Siège social: école catholique de filles de Saint-Pardoux, commune de Latour-d'Auvergne.

6 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Thomas-d'Aquin.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école catholique de filles Saint-Thomas-d'Aquin. Siège social: 7, rue Perronet, Paris.

7 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. Association d'éducation populaire **La Saint-Charles** de Marsais-Sainte-Radegonde. But: gestion financière et soutien de l'école primaire libre mixte de Marsais-Sainte-Radegonde. Siège social: salle paroissiale attenant au presbytère de Sainte-Radegonde-la-Vineuse.

7 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association d'éducation populaire scolaire Jeanne-d'Arc.** But: organiser le fonctionnement matériel de l'école libre mixte d'Effiat; recruter les professeurs; assurer leur traitement; acquérir et entretenir les immeubles jugés utiles et entretenir des rapports avec les associations s'intéressant à l'enseignement libre. Siège social: presbytère d'Effiat.

8 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Association d'éducation populaire de l'école catholique de Saint-Amant-Roche-Savine.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre. Siège social: école libre de Saint-Amant-Roche-Savine.

8 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Thierry. **Association d'éducation populaire du pensionnat Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement du pensionnat Sainte-Jeanne-d'Arc. Siège social: 51, rue de la Chapelle, Neuilly-Saint-Front.

8 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Association d'éducation populaire de Sauguis.** But: soutenir et gérer l'école paroissiale primaire de Sauguis. Siège social: chez M. Grat Oxibar, demeurant à Sauguis-Saint-Etienne, par Tardets.

8 octobre 1951. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Billard-Club luisantais.** But: pratique du billard. Siège social: mairie de Luisant.

8 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Association d'éducation populaire de l'école catholique du Monestier.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre. Siège social: école libre, le Monestier.

8 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Boxing-Club de Vicoigne.** But: encourager la boxe et l'éducation physique. Siège social: rue Roger-Salengro, Raismes.

8 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Amicale des fonctionnaires de la sous-préfecture et des commissariats de police de Dunkerque.** But: développer entre ses membres l'idée de solidarité morale et organiser une entr'aide réelle pouvant se manifester à l'occasion de maladies, événements familiaux, de manifestations de sympathie, de fêtes traditionnelles ou occasionnelles. Siège social: commissariat central, Dunkerque.

8 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association d'enseignement et de parents d'élèves de Pluméliau.** But: favoriser l'enseignement et l'éducation. Siège social: salle du patronage, bourg de Pluméliau.

8 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire pour le groupement paroissial de Nostang.** But: favoriser l'enseignement et l'éducation populaire sportive. Siège social: école libre de filles, Nostang.

8 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Saint-Caradec-Trégomel.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: chez M. Rouille, bourg de Saint-Caradec-Trégomel.

8 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Notre-Dame-de-Victoire.** But: gestion financière et soutien des écoles libres de la paroisse Saint-Louis de Lorient. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, 28 *bis*, rue Maréchal-Foch, Lorient.

8 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Association de parents d'élèves de l'école libre des filles de Rieutort-de-Randon.** But: fonctionnement de l'école libre des filles. Siège social: école libre des filles, Rieutort-de-Randon.

8 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Association d'éducation populaire Jeanne-Mance.** But: administrer, régir et assurer le fonctionnement matériel de l'école libre Jeanne-Mance. Siège social: rue des Abbés-Couturier, Langres.

8 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Ciné-Club Scout de France (S. D. F.).** But: contribuer au développement de la diffusion de la culture par le film. Siège social: 97, rue de Belleville, Paris.

8 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association fraternelle des artistes professionnels bretons.** But: réunir les artistes lyriques, de variétés, dramatiques ou folkloristes, pour se mieux connaître, s'entr'aider et faire connaître les œuvres des auteurs bretons d'origine. Siège social: 114, avenue des Champs-Elysées, Paris.

8 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Association locale du Mouvement national d'épargne de Goulles.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Goulles.

9 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. Association d'éducation populaire **La Mouette** de l'Herbaudière. But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: presbytère de l'Herbaudière.

9 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Chasse des Jacquets.** But: pratique de la chasse, protection et repeuplement du gibier. Siège social: chez le président, M. Meyer, à la Verrerie, Andrezieux.

9 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Landevant.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: école libre des garçons, Landevant.

9 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers **Association d'éducation populaire scolaire de Crevant-Laveine.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre. Siège social: école Saint-Joseph de Crevant-Laveine.

9 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. Société de trompettes **L'Amicale monticinoise.** But: formation de trompettes pour l'armée; assurer les cérémonies prescrites par la municipalité; concours aux fêtes de bienfaisance. Siège social: mairie de Montcenis.

9 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association de parents d'élèves (A. P. E. L.) de l'institution Sainte-Marie,** à Antony, 69, rue Auguste-Mounié. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre susdésignée. Siège social: 69, rue Auguste-Mounié, Antony.

10 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Société d'éducation populaire de l'école paroissiale de Combronde.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école. Siège social: salle du foyer, avenue de l'Eglise, Combronde.

10 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Association d'éducation populaire de l'enseignement libre de Cavaillon.** But: gestion matérielle des écoles catholiques de Cavaillon. Siège social: 1, Grand'Rue, Cavaillon.

10 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. Association **Foyer de l'étudiant et de l'apprenti.** But: protection morale et physique des étudiants et des apprentis. Siège social: 9, rue des Prébendés, Bayonne.

10 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Association des familles de l'institution Sainte-Anne.** But: aide à l'institution. Siège social: institution Sainte-Anne, 18, boulevard Carnot, Montluçon.

10 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Association de parents d'élèves de l'école libre Saint-François-de-Sales,** à Bourogne. But: soutien matériel et moral de l'école Saint-François-de-Sales, à Bourogne. Siège social: école Saint-François-de-Sales, Bourogne.

10 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Association de parents d'élèves de l'école Bossuet.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école et à l'action des maîtres. Siège social: école Bossuet, rue Bossuet, Brive.

10 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame.** But: soutien de l'école, éducation mutuelle, représentation auprès des pouvoirs publics, gestion des allocations scolaires, éducation populaire. Siège social: école Notre-Dame, 3, rue du Griffilet, Brive.

10 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Le Réveil barentinois.** But: instruction musicale des jeunes gens, donner des concerts et faire les concours de musique. Siège social: mairie de Barentin.

10 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association d'éducation populaire de Croix-de-Vie.** But: gestion financière et soutien des écoles libres catholiques. Siège social: presbytère, rue de la Broche, Croix-de-Vie.

10 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Association d'éducation populaire de l'école paroissiale Notre-Dame de Saint-Nectaire.** But: soutenir matériellement et assurer le fonctionnement de l'école paroissiale de Saint-Nectaire. Siège social: école Notre-Dame, Saint-Nectaire.

10 octobre 1951. Déclaration à la préfecture d'Albi. **Association d'éducation populaire de Rabastens.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: immeuble Lafitte, place du Bourg, Rabastens.

10 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Coopérative scolaire de l'école de garçons d'Essonnes.** But: former chez les élèves l'esprit d'entr'aide et de solidarité; entretenir et améliorer le matériel scolaire; resserrer les liens de solidarité entre l'école et les familles. Siège social: école de garçons d'Essonnes (Centre).

11 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. **Association de parents d'élèves de l'école libre de l'orphelinat Bourdault.** But: soutien matériel et moral de l'école libre de l'orphelinat Bourdault. Siège social: 73, rue Baron-Bouvier, Vesoul.

11 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association d'éducation populaire du Cheylard.** But: entretien des écoles libres du Cheylard; prendre toutes dispositions utiles pour assurer leur bon fonctionnement; créer et entretenir d'autres écoles libres si elle le juge utile. Siège social: institution Saint-Louis, avenue de Chabannes, le Cheylard.

11 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association d'éducation populaire de l'école catholique de Ploubezre.** But: administration de l'école catholique de Ploubezre. Siège social: école catholique de Ploubezre.

11 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **Association d'éducation populaire de l'enseignement libre féminin de Dreux.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: 29, rue Saint-Jean, Dreux.

11 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **Association des parents d'élèves de l'institution Jeanne-d'Arc,** à Dreux. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école; éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale; entente, liaison et collaboration avec toutes associations semblables. Siège social: 3, rue des Teinturiers, Dreux.

11 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association d'éducation populaire de l'école libre des Papillons.** But: gérer les fonds d'allocation octroyés aux écoles libres. Siège social: 2, rue des Papillons, Limoges.

11 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Association des parents d'élèves, anciens élèves et amis de l'école libre des Verreries.** But: soutien utile à la vie de l'école; organisation de toutes œuvres scolaires. Siège social: école des Verreries de Bagneaux-sur-Loing.

11 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. Association d'éducation populaire de Fontaines **Les Amis de l'école chrétienne.** But: gestion financière et soutien des écoles primaires privées de Fontaines. Siège social: au cercle de Fontaines.

11 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association d'éducation populaire de Saint-Viaud.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: café Dosset, Saint-Viaud.

11 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Association d'éducation populaire de l'institution Jeanne-d'Arc de Langogne.** But: éducation populaire des jeunes filles. Siège social: place Notre-Dame, Langogne.

12 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Association d'éducation populaire.** But: œuvres d'éducation populaire scolaire. Siège social: Maison des Œuvres, avenue de l'Egalité, Lézignan-Corbières.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Clotilde,** à Amboise. But: apporter son soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: institution Sainte-Clotilde, à la Duparquetterie, Amboise.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Manorcoop,** groupement d'achats du personnel de la maison Deballon, à Saint-Piat. But: faire profiter ses membres des avantages des prix de gros obtenus par groupement des commandes, ces commandes ainsi obtenues étant destinées à l'usage personnel des membres de l'association et à celui des personnes vivant à leur foyer. Siège social: dans les bureaux de l'usine Deballon, Saint-Piat.

12 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc,** à Pauillac. But: soutien de l'école. Siège social: école Jeanne-d'Arc, Pauillac.

12 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jean,** à Pauillac. But: soutien de l'école. Siège social: école Saint-Jean, Pauillac.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Association d'éducation populaire Sainte-Geneviève.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: école Sainte-Geneviève, Astaffort.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Foy d'Agen.** But: soutien de l'école et collaboration de l'action des maîtres à l'éducation des enfants. Siège social: 2, rue Lakanal, Agen.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Entente pugiliste agenaise.** But: boxe et culture physique. Siège social: café Riche, boulevard de la République, Agen.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association d'éducation populaire Saint-Pierre-Fourier.** But: assurer la gestion et le développement des écoles libres, et notamment de l'école libre d'enseignement du premier degré de l'institution Notre-Dame d'Epinal. Siège social: 23, rue Thiers, Epinal.

12 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès. **Association des parents d'élèves du cours Notre-Dame,** à Lourdes. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école. Siège social: 6, place des Pyrénées, Lourdes.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association familiale communale d'Andancette.** But: étude et défense des intérêts généraux des familles. Siège social: mairie d'Andancette.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association d'éducation populaire de l'école primaire libre de filles de la Daurade.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre. Siège social: 31, rue Peyrolières, Toulouse.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'institution Jeanne-d'Arc.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: institution Jeanne-d'Arc, 18, faubourg du Moustier, Montauban.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association d'éducation populaire de l'internat Notre-Dame-de-l'Adour d'Arcizac-Adour.** But: gestion et administration des intérêts matériels et moraux de l'internat. Siège social: internat, Arcizac-Adour.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association d'éducation populaire de l'institution Jeanne-d'Arc.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: 19, rue des Etats-Unis, Epinal.

12 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association d'éducation populaire de Sévérac.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école libre, rue de l'Eglise, Sévérac.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association d'éducation populaire de l'école Notre-Dame de Vic-le-Comte.** But: assurer par tous les moyens appropriés le fonctionnement de l'école Notre-Dame de Vic-le-Comte. Siège social: école Notre-Dame, Vic-le-Comte.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Blois. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-des-Aydes.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école et représenter les familles. Siège social: 7, rue Franciade, Blois.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Blois. **Groupe théâtral d'Avaray.** But: éducation populaire par le théâtre; organisation de voyages collectifs; organisation de festivités théâtrales au profit d'œuvres sociales. Siège social: mairie d'Avaray.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Blois. **Association d'éducation populaire de l'école Notre-Dame-des-Aydes.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école. Siège social: 7, rue Franciade, Blois.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Comité des fêtes de Grand-Couronne.** But: organisation des fêtes dans la commune au profit d'œuvres de bienfaisance ou d'œuvres reconnues d'utilité publique; organiser des séances cinématographiques, théâtrales, bals, fêtes patronales, fêtes champêtres. Siège social: mairie de Grand-Couronne.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe artistique des agents du ministère du travail et de leur famille.** But: culturel. Siège social: ministère du travail, 1, place Fontenoy, Paris.

13 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association des parents des élèves de l'école Jeanne-d'Arc de Lannion.** But: administration de l'école Jeanne-d'Arc. Siège social: école Jeanne-d'Arc, 16, rue de la Bienfaisance, Lannion.

13 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves du pensionnat Saint-Bernard,** à Bayonne. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école, et notamment recevoir toutes sommes ou allocations en rapport avec ce but, et collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: pensionnat Saint-Bernard, Bayonne.

13 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Association des parents d'élèves de l'externat Sainte-Foy d'Agen.** But: soutien de l'école et collaboration de l'action des maîtres à l'éducation des enfants. Siège social: 17, rue des Augustins, Agen.

13 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc.** But: assurer le fonctionnement de l'école Jeanne-d'Arc; entr'aide familiale et œuvres postscolaires et périscolaires. Siège social: 1, rue de la Croix-Verte, Albi.

13 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association d'éducation populaire du 16, rue de la République.** But: assurer le fonctionnement de l'école libre installée au 16, rue de la République; entr'aide familiale et œuvres postscolaires et périscolaires. Siège social: 16, rue de la République, Albi.

13 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association intersyndicale de l'habitat** (département de la Nièvre). But: étude de tous problèmes concernant l'amélioration de l'habitat en général et accession ouvrière à la propriété individuelle; mise en œuvre de toutes organisations ou entreprises susceptibles d'aider à la solution de ces problèmes. Siège social: place de la Fontaine-d'Argent, Nevers.

13 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Association d'éducation populaire de Prades.** But: gestion matérielle et financière et direction des écoles libres de Prades. Siège social: Maison des Œuvres, Prades.

13 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Girons. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur,** à Saint-Girons. But: apporter un soutien utile à la vie de l'école, éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale. Siège social: chez M. Louis Bauzou, président, à l'Arial, Saint-Girons.

13 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association de parents d'élèves (A. P. E. L.) de l'institution Sainte-Croix.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école. Siège social: 79, avenue Camille-Pujol, Toulouse.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Caprais.** But: soutien de l'école et collaboration à l'action des maîtres. Siège social: 8, rue Raspail, Agen.

15 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association pour la défense des exploitants agricoles de la vallée de l'Agout.** But: défense de ses adhérents. Siège social: mairie de la Salvetat-sur-Agout.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association d'éducation populaire de Saint-Jean-Bonnefonds.** But: éducation populaire. Siège social: 8, rue Pasteur, Saint-Jean-Bonnefonds.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Etienne.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école. Siège social: école Saint-Etienne, 33, rue Blaise-Pascal, Tours.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **S. A. D. Charenton** (Sports athlétiques Dubonnet, Charenton). But: pratique du football. Siège social: 18, rue de l'Entrepôt, Charenton.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'éducation populaire de Brandonnet.** But: éducation populaire. Siège social: école libre de Brandonnet.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'éducation populaire de Balsac.** But: éducation populaire. Siège social: école libre de Balsac.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'éducation populaire de Saint-Geniez-des-Erts.** But: éducation populaire. Siège social: école libre de Saint-Geniez-des-Erts.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'éducation populaire de Grandmas.** But: éducation populaire. Siège social: école libre de Grandmas.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'éducation populaire de Tayrac.** But: éducation populaire. Siège social: école libre de Tayrac.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'éducation populaire de Vimenet.** But: éducation populaire. Siège social: école libre de Vimenet.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'éducation populaire de Concourès.** But: éducation populaire. Siège social: école libre de Concourès.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'éducation populaire de Caplongue.** But: éducation populaire. Siège social: école libre de Caplongue.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'éducation populaire du Monastère.** But: éducation populaire. Siège social: école libre du Monastère.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'éducation populaire de Saint-Julien-de-Malmont.** But: éducation populaire. Siège social: école libre de filles de Saint-Julien-de-Malmont.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'éducation populaire de Vors.** But: éducation populaire. Siège social: école libre de Vors.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'éducation populaire de Salles-la-Source.** But: éducation populaire. Siège social: école libre de Salles-la-Source.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'éducation populaire de Cruéjouls.** But: éducation populaire. Siège social: école libre de Cruéjouls.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'éducation populaire de Pradials.** But: éducation populaire. Siège social: école Jeanne-d'Arc, Pradials.

16 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **Association d'éducation populaire Notre-Dame de Pouilly-en-Auxois.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement des écoles libres. Siège social: locaux de l'école, Pouilly-en-Auxois.

16 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association d'éducation populaire de l'école primaire, 2, avenue Brossolette, Limoges.** But: gestion de l'école. Siège social: 2, avenue Brossolette, Limoges.

16 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association d'éducation populaire de Verneuil-sur-Vienne.** But: assurer la gestion, le fonctionnement et le développement de l'école libre. Siège social: école libre, Verneuil-sur Vienne.

16 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Ciné-Club de l'E. S. M. I. A.** (école spéciale militaire interarmes). But: promouvoir, soutenir et favoriser les initiatives susceptibles de diffuser la culture cinématographique. Siège social: pavillon Friedland, Coëtquidan.

16 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association familiale d'éducation et d'enseignement populaire de l'institution Saint-Louis de Tourcoing.** But: gestion et administration de l'institution Saint-Louis. Siège social: 15, place Jacquard, Tourcoing.

16 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association familiale d'éducation populaire de Raverdi,** Roubaix. But: gestion et administration des écoles libres de Raverdi, à Roubaix. Siège social: 3, rue Lesueur, Roubaix.

16 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur,** à Tourcoing. But: collaboration à la gestion financière de l'école et coordination de l'éducation de la famille et de l'école. Siège social: 18, rue des Anges, Tourcoing.

16 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Marie,** à Beaucamps-Ligny. But: collaboration à la gestion financière de l'école et coordination de l'éducation de la famille et de l'école. Siège social: 5, rue de l'Eglise, Beaucamps-Ligny.

16 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Claire,** 8, rue des Augustins, Lille. But: collaboration à la gestion financière de l'école et coordination de l'éducation de la famille et de l'école. Siège social: 8, rue des Augustins, Lille.

17 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association d'éducation populaire de l'école Saint-Joseph d'Angoulême.** But: assurer le fonctionnement de l'école. Siège social: 26, rue Froide, Angoulême.

17 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association d'éducation populaire de l'école libre de Fléac.** But: assurer le fonctionnement de l'école. Siège social: école libre, Fléac.

17 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association des anciens élèves de l'école des pupilles de l'air de Grenoble.** But: établir des relations amicales entre les anciens et nouveaux pupilles. Siège social: école des pupilles de l'air, boulevard Joseph-Vallier, Grenoble.

17 octobre 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Comité de défense des intérêts du quartier Guynemer.** But: défense des intérêts du quartier. Siège social: 26, quai Lunel, Nice.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 juillet 1951: page 8279, 2e colonne, 1re annonce, 3e ligne, au lieu de: « Cercle des Parisiens de Paris », lire: « **Cercle des Parisiennes de Paris** ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.